

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

LE BARREAU 2

Le Conseil	3
Le rapport du bâtonnier	4
Le rapport de la directrice générale	6

LA PROFESSION 12

Les comités	13
Les activités	42
Les services	48

LE PUBLIC 50

Les activités	51
Les services	54

LES PRIX ET HOMMAGES 56

LA MISSION

Promouvoir la protection du public,
par des activités d'information et de
sensibilisation et par une participation
active à l'administration de la justice.

LE BARREAU DE MONTRÉAL

Composé de plus de 13 500 avocats, le Barreau de Montréal est l'un des plus grands barreaux du monde et le deuxième barreau francophone en importance. Comptant plus de 160 ans d'histoire, il fait figure de proue dans la recherche de l'excellence en matière d'éthique et de compétence.



LES MEMBRES DU CONSEIL

DE GAUCHE À DROITE: M^e Doris Larrivée, directrice générale, M^e Philippe Décary, conseiller, M^e Nancy Cleman, trésorière, M^e Simon Tremblay, conseiller, M^e Marie-France Veilleux, conseillère, M^e Luana Ann Church, représentant l'Association du Jeune Barreau de Montréal (et Annette), Monsieur le bâtonnier Luc Deshaies, M^e Nathalie Chalifour⁽¹⁾, conseillère, M^e Marie Cousineau, secrétaire, M^e Éliane B. Perreault⁽²⁾, conseillère, M^e Laurent Soustiel, conseiller (et Marcel), M^e Magali Fournier, conseillère et M^e Tiberiu Holländer, conseiller.

N'apparaît pas sur cette photo: M^e Greg Moore, premier conseiller.

(1) Jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec le 29 janvier 2014.

(2) Jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure le 17 décembre 2013.



LE RAPPORT DU BÂTONNIER

Chères consœurs,
Chers confrères,

Nous avons amorcé l'année, le 8 mai dernier, avec un Conseil composé de sept femmes et six hommes, une première dans les 160 ans d'histoire du Barreau de Montréal.

Ce Conseil était formé de membres venant de tous les secteurs de la profession, notamment les avocats d'entreprise, les avocats œuvrant en droit des affaires, dans la fonction publique, en grands cabinets, ainsi qu'en plus petits cabinets. Un Conseil au thème : *Le Barreau de Montréal, un Barreau pour tous*. L'année a débuté entre autres avec la tournée des grands cabinets d'avocats de Montréal où, accompagnés de notre directrice générale et de certains membres du Conseil, nous avons visité la plupart des grands cabinets pour recueillir les commentaires de leurs associés et sociétaires sur leur Barreau, mais aussi pour les informer des services qui leur sont offerts et pour discuter de l'implication que pourraient avoir les membres de ces cabinets au sein du Barreau de Montréal. L'expérience s'est avérée extrêmement positive.

Dans cette même idée, nous avons tenté d'attirer vers notre ordre professionnel les avocats qui s'y impliquent généralement moins. Je pense notamment aux avocats d'entreprises, aux avocats en droit des affaires, ainsi qu'aux avocats en droit du travail. La mise sur pied de nouveaux comités de liaison au Barreau de Montréal et la participation de plusieurs nouveaux visages au sein de ces comités en est la preuve éloquente.

Dans cette même lancée, le Conseil du Barreau de Montréal a décidé de modifier la formule de la Journée du Barreau pour tenter d'apporter un caractère rassembleur et disons-le, un peu plus festif à cette journée d'activités. Un nombre record d'avocats du Barreau de Montréal et d'invités internationaux y ont participé. Tous ont donc pu participer à la partie plus solennelle de la rentrée judiciaire au Palais de Justice en matinée pour se rejoindre en fin d'après-midi pour un cocktail dînatoire des plus agréables à l'Hôtel Reine Élisabeth.

Toujours dans cet esprit de vouloir inclure les avocats œuvrant dans des domaines moins traditionnellement tournés vers le Barreau de Montréal, nous avons décidé de remettre la Médaille à monsieur Pierre Legrand qui a quitté, il y a quelques années, l'étude Ogilvy Renault pour une retraite bien méritée. Tous s'entendent qu'il est un des plus importants pionniers en droit des affaires à Montréal et qu'il a immensément fait progresser cette pratique dans le milieu francophone. La remise de la Médaille a été pour lui et pour moi un moment émouvant.

Nous remettons aussi deux Mérites du Barreau à M^e Isabelle Allard et M^e Denise Boulet pour leur participation infatigable au Barreau de Montréal et surtout au Salon VISEZ DROIT. Le Mérite du Barreau de Montréal, qui est un honneur que notre directrice générale appelle affectueusement « Le prix du bénévole de l'année », est amplement mérité par ses deux récipiendaires. Parlant du Salon VISEZ DROIT, cette activité a encore été couronnée de succès à sa 17^e année. Bien qu'il se soit amorcé la journée des élections provinciales, un nombre important de participants ont joint les différents ateliers et surtout le public a pu compter sur plus de cent avocats bénévoles qui ont donné près d'un millier de consultations juridiques gratuites. Tous nous disent, les représentants des médias les premiers, que cette activité est prisée par le public et qu'il redore le blason des avocats du Barreau de Montréal.

En plus de rayonner au niveau local, notre Barreau a rayonné sur le plan national et international. Nous avons eu l'immense privilège de participer aux rentrées solennelles des avocats de l'Ordre des Barreaux de Bordeaux, Toulouse, Versailles, Marseille, Philadelphie, Paris, Lyon et Bruxelles. On m'a donné l'occasion de m'exprimer au nom du Barreau de Montréal aux rentrées de Paris, Philadelphie et Toulouse. Ces déplacements nous permettront de développer rapidement des conférences de droit comparé à Bordeaux, Toulouse, Paris ainsi qu'à Philadelphie, car rappelons que nous avons signé une entente d'amitié avec les Barreaux de Philadelphie et de Chicago en septembre dernier.

Les représentants du Barreau de Montréal se sont aussi déplacés à Belo Horizonte au Brésil, ainsi qu'en Haïti pour participer à des activités de formation et de rapprochements entre nos Barreaux respectifs.

J'ai eu aussi le privilège de participer, à Francfort, à la réunion annuelle du *World City Bar Leaders* où j'ai pris la parole sur la mobilité des avocats au Canada. J'ai aussi eu le plaisir de participer au congrès annuel de l'*American Bar Association* à San Francisco et au congrès annuel de l'*International Bar Association* à Boston.

Notre Conseil est aussi très fier d'avoir présenté un mémoire en commission parlementaire sur ce qu'il avait été convenu d'appeler *La charte de la laïcité* et, à cet égard, je remercie chaleureusement nos collègues, M^e Marie-France Veilleux, M^e Greg Moore, M^e Tibor Hollander, M^e Noël St-Pierre et M^e Pierre Brun pour leur précieuse collaboration à la confection de ce mémoire.

Rappelons que le nouveau Code de procédure civile a finalement été adopté à la grande satisfaction de tous. La plupart des recommandations faites par le Barreau du Québec, et par le fait même par le Barreau de Montréal, ont été retenues.

We can only hope now that the English text of this new Civil Code of Procedure will be of a quality that everyone deserves. Many current and former members of the Council of the Bar of Montreal as well as some past Bâtonniers worked tirelessly and devoted their time and energy to impress upon the legislator the importance and legal necessity of having a English text that represents the intention of the legislator and not a mere translation of the French text. We thank them all.

Outre les séances du Conseil du Barreau de Montréal, les membres de notre Conseil ont participé à un nombre important de sessions du Conseil général du Barreau du Québec, plus nombreux qu'à l'habitude, puisque plusieurs questions au sujet de la gouvernance du Barreau du Québec ont été abordées cette année. Une recommandation pratiquement unanime des membres du Conseil général du Barreau du Québec en a émané, sur la durée du mandat du bâtonnier, du nombre de membres siégeant sur le Conseil et sur le principe d'alternance, notamment.

Je remercie notre premier conseiller, M^e Greg Moore, notre secrétaire, M^e Marie Cousineau, notre trésorière, M^e Nancy Cleman, M^e Magali Fournier, M^e Luana Ann Church, M^e Marie-France Veilleux, M^e Philippe Décary, M^e Simon Tremblay, M^e Tibor Hollander ainsi que M^e Laurent Soustiel de leur collaboration et leurs efforts sans relâche au Barreau de Montréal et de leur patience envers leur bâtonnier. Il ne faut pas oublier que deux de nos représentantes élues nous ont *abandonnés* en cours d'année. La première, M^e Éliane Perreault, a joint les rangs de la Cour supérieure du Québec, la deuxième, M^e Nathalie Chalifour, pour joindre la Cour du Québec. En cours de mandat, leur implication et leur appui ont été inestimables.

Il me faut aussi souligner l'appui indéfectible de mon deuxième premier conseiller, M^e Doris Larrivée, notre directrice générale qui par son entrain, ses connaissances et, surtout pour sa patience à mon endroit, a été d'une aide inestimable.

Je crois pouvoir affirmer que l'année 2013-2014 a été bonne pour le Barreau de Montréal, mais je peux définitivement ajouter qu'elle a été exceptionnelle pour moi.

Au plaisir de vous croiser bientôt!

Bien chaleureusement,

Le bâtonnier,



Luc Deshaies



LE RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Encore une année bien remplie!

La lecture de ce rapport vous en convaincra. Les bénévoles et le personnel du Barreau de Montréal ont encore une fois été très actifs et je les en remercie. Je le dis chaque année, mais sans les bénévoles, le Barreau de Montréal ne serait pas ce qu'il est. Mon poste de directrice générale du Barreau de Montréal me permet de rencontrer des gens extraordinaires.

D'ailleurs, je remercie monsieur le bâtonnier Luc Deshaies de m'avoir permis de l'accompagner dans sa tournée d'une douzaine de cabinets de Montréal. Me permettant ainsi de faire de nouvelles connaissances, mais surtout d'informer de nouveaux membres de ce que fait le Barreau de Montréal.

Journée du Barreau

Étant en complet accord avec le désir de notre bâtonnier d'attirer les « sans toge » dans le giron du Barreau de Montréal, j'ai été heureuse de travailler sur la nouvelle formule de la Journée du Barreau. Tout en maintenant la traditionnelle cérémonie d'ouverture des tribunaux, une cérémonie et une soirée plus accessibles à tous les membres, et non seulement aux plaideurs, ont été concoctées.

Formation continue obligatoire

Les membres du Barreau de Montréal ont pu bénéficier encore une fois d'une offre de formation variée. 23 activités ont été offertes pour un total de 48.5 heures de formation reconnue, incluant une semaine de tourisme académique en Haïti, qui fut grandement appréciée des participants. Dans le contexte de la première année d'une période de référence, la participation aux activités a été constante et assez bonne. Nos activités représentent un excellent rapport qualité/prix.

Salon des avocats et vestiaire

Les usagers du Salon des avocats souhaitaient depuis longtemps que le Salon et le vestiaire, situés au sous-sol du Palais de Justice, soient déplacés pour les rendre plus accessibles. Et bien, en 2013, leur vœu a été exaucé! Le Salon et le vestiaire des avocats sont maintenant situés au 2^e étage du Palais de Justice, dans des locaux plus spacieux avec les mêmes services. Il reste encore quelques éléments de décoration à prévoir, mais les locaux sont pleinement fonctionnels.

Vote électronique

Le Barreau de Montréal et l'Association du Jeune Barreau de Montréal ont conclu une entente avec Innobec pour permettre à leurs membres d'élire leurs administrateurs de façon électronique via la plate-forme Univote. Le Barreau de Montréal ne pourra tester cette nouvelle méthode cette année, les membres du Conseil ayant été élus par acclamation. Ce n'est que partie remise.

Privilèges pour les membres

Le Barreau de Montréal a maintenu pour ses membres les ententes conclues avec l'Association d'Assurance du Barreau canadien et Médicassurance, qui lui permettent d'offrir un régime complet d'assurances auto et habitation à tarifs préférentiels et un programme d'assurance collective couvrant l'ensemble des besoins en assurance santé, et ce, à des prix intéressants.

Situation financière

Le Barreau de Montréal est en excellente situation financière. Pour une troisième année, les revenus excèdent les dépenses. Il n'y a donc pas lieu de hausser la cotisation.

Le Salon VISEZ DROIT

Cette activité destinée au public, qui en était à sa 17^e édition en avril, a une ampleur insoupçonnée de la majorité des membres. Il faut y assister pour s'en rendre compte. Encore cette année, j'ai été impressionnée par la programmation et l'organisation. Plus de 200 bénévoles sont recrutés pour présenter au public des activités de qualité (procès simulé, entretien, débat, jeu-questionnaire) et offrir des consultations juridiques gratuites (près de 1000). Une activité d'improvisation a été ajoutée et a plu au public. Et ce sont des bénévoles, épaulés de main de maître par la directrice des communications et son adjointe, qui chapeautent le tout. Je tiens donc à remercier et souligner le travail des membres du comité du Salon VISEZ DROIT, présidé par M^e Stéphane Davignon. M^e Francine Beaumier fait toujours un travail exceptionnel à l'animation et je l'en félicite. Je n'ai pu malheureusement être présente cette année, mais je sais qu'encore une fois, le Salon VISEZ DROIT a été une réussite. Un merci spécial à M^e André d'Orsonnens, un bénévole dans une catégorie à part!

Remerciements

Un grand merci à mon équipe (voir la liste à la page suivante). Cette merveilleuse équipe qui épaula si bien nos quelque 400 bénévoles. Malgré sa taille, l'équipe du Barreau de Montréal réussit à accomplir beaucoup de choses, dont la gestion de près de 200 réunions pour une quarantaine de comités, l'organisation des cérémonies de prestation de serment des nouveaux avocats, la publication de l'Infolettre et la mise à jour du site Internet, la préparation des rôles de conciliation des comptes de l'Aide juridique, l'organisation d'activités de formation intéressantes et diversifiées et de quelques activités sociales pour les membres (tennis, golf, cocktails), la gestion du Salon des avocats et la location des casiers, l'organisation de concours pour les étudiants de l'île de Montréal ainsi que l'organisation du Salon VISEZ DROIT.

Je constate que l'entraide est toujours au rendez-vous, ce qui permet d'offrir des services de qualité aux membres et à la population. Je tiens plus particulièrement à souligner l'excellent travail de madame Gislaine Dufault, directrice des communications, et de M^{es} Nathalie Guertin et Nancy Brouillette, coordonnatrices de comités. Elles sont compétentes, serviables et dévouées. Elles ont à cœur la mission du Barreau de Montréal et consacrent toutes leurs énergies pour la mener à bien. Merci pour tout!

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal entretient une relation privilégiée. Le dialogue ouvert entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans l'intérêt supérieur du justiciable.

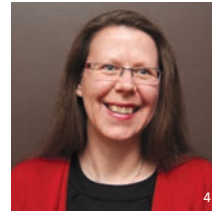
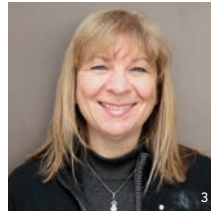
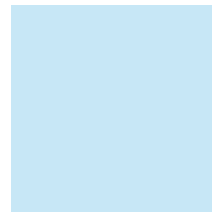
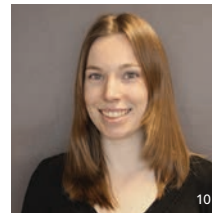
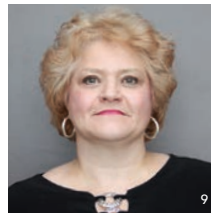
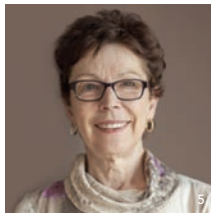
Je profite aussi de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur amitié.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentant des membres de la section. Particulièrement cette année, alors que le Barreau du Québec travaille à la redéfinition de sa gouvernance.

Je félicite monsieur le bâtonnier Luc Deshaies, qui a fait un excellent travail au cours de son mandat et a apporté de la couleur au Barreau de Montréal! Je le remercie pour sa disponibilité et sa sensibilité.

Doris Larrivée, directrice générale

LES RESSOURCES HUMAINES



LA DIRECTION

- 1 M^e Doris Larrivée
Directrice générale
- 2 M^e Nancy Brouillette
Coordonnatrice de comités
- 3 M^{me} Gislaine Dufault
Directrice des communications
- 4 M^e Nathalie Guertin
Coordonnatrice de comités

LE PERSONNEL

- 5 M^{me} Yolande Girard
Adjointe administrative
- 6 M^{me} Linda Marcotte
Secrétaire-réceptionniste
- 7 M^{me} Christine Plourde
Adjointe aux communications

- 8 M^{me} Mahinda Rosarion
Adjointe administrative
- 9 M^{me} Louise Saint-Amour
Préposée au Service de référence
- 10 M^{me} Katherine Taron
Technicienne aux communications

LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS

M^{me} Cendrine Caron-Ouellet,
M^{me} Leila Louchem, M. Jocelyn Roy
et M^{me} Marie-Ève Sansfaçon

(Photos des préposés au Salon des avocats en page 48)

LES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE CONSEIL

Association des avocats de la défense de Montréal (AADM):
1000 \$ pour le financement de la soirée de gala lors de laquelle on soulignera le 50^e anniversaire de l'association.

Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal:
400 \$ pour financer les activités du *Comité Revue juridique* de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Association du Jeune Barreau de Montréal:
130 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement, 15 000 \$ pour la gestion du service de préparation à une audition et 2609 \$ pour le cocktail offert par le bâtonnier dans le cadre du congrès 2013.

Avocats sans frontières Canada:
1000 \$ comme aide financière.

Barreau du Québec:
1000 \$ à titre de commandite des pauses café dans le cadre du congrès 2013.

CEFDUM:
250 \$ pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans l'album des finissants.

Clinique juridique Juripop:

500 \$ pour le financement du concours de plaidoirie provincial.

Département de sciences juridiques de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal:
500 \$ pour aider à l'organisation de la 36^e édition du Tribunal-école Pierre-Basile-Mignault.

École du Barreau du Québec:

500 \$ pour financer l'activité de la rentrée des étudiants au centre de Montréal.

Educaloi:

1100 \$ pour l'achat de billets pour l'activité-bénéfice.

Pro Bono Québec:

25 000 \$ pour le financement de l'organisme et 1250 \$ pour l'achat de billets pour l'activité-bénéfice.

Programme de soutien financier aux nouveaux parents:

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 305 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 21 390 \$.

Tournoi de golf du Service de garde de la Chambre de la jeunesse:

750 \$ à titre de commandite.

Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke:

2500 \$ pour le «Projet de recherche sur l'appréciation des conférences de règlement à l'amiable (CRA) comme outil d'accès à la justice».

LES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes :
(seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous)

3 juillet 2013

CONSIDÉRANT le rappel de madame le bâtonnier Christiane Féral-Schuhl, du Barreau de Paris, dans sa lettre du 29 mai dernier, de l'importance de « mobiliser la profession et de rappeler le rôle fondamental joué par les barreaux et organisations professionnelles d'avocats en faveur de l'abolition de la peine de mort et l'établissement d'un moratoire. »

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par les Barreaux de Paris et de Beyrouth, avec le soutien de la Fondation des Avocats Espagnols, à l'occasion du 5^e congrès mondial sur la peine de mort, qui a eu lieu du 12 au 15 juin 2013, à Madrid, relative à la peine de mort et la mobilisation des barreaux.

Il est résolu, à l'unanimité, d'appuyer cette résolution ayant pour but de réduire l'application de la peine de mort et atteindre l'abolition universelle.

28 août 2013

Après discussion, le Conseil autorise monsieur le bâtonnier Luc Deshaies à signer, pour et au nom du Barreau de Montréal, des ententes de collaboration (*Friendship Agreements*) avec la *Philadelphia Bar Association* et la *Chicago Bar Association*.

Le Conseil réitère son accord à la signature d'une entente avec la section Minas Gerais-Belo Horizonte du Barreau du Brésil. Comme la signature de cette entente est prévue lors de la tenue du congrès brésilien sur le droit international, qui aura lieu du 6 au 9 octobre 2013, à Belo Horizonte, auquel le bâtonnier ne peut assister, le Conseil confie à M^e Hugues Langlais, président du comité sur le rayonnement international du Barreau de Montréal, de représenter le Barreau de Montréal et de signer, au nom du bâtonnier, l'entente de coopération. À cette fin, un budget de 1500\$ est accordé à M^e Langlais.

Sur proposition de monsieur le bâtonnier Luc Deshaies appuyée à l'unanimité, le Conseil appuie sans réserve la décision de la section de droit international de l'*American Bar Association (ABASIL)* de tenir sa conférence d'automne à Montréal en 2015.

13 novembre 2013

À la recommandation du comité organisateur de la Table ronde sur la justice participative, le Conseil, à l'unanimité, consent à ce que la définition suivante de justice participative soit publiée sur Internet :

Définition

La justice participative est une conception de la justice. Elle est une nouvelle approche, complémentaire à la justice traditionnelle, qui est de plus en plus offerte par les avocats du Québec. Elle intègre des notions de droit, de sociologie, de psychologie, de philosophie et d'éthique.

Avantages et caractéristiques :

- > Elle vise à prévenir, atténuer, trouver des solutions ou à résoudre les conflits en tenant compte de leurs cycles de vie et à favoriser un sentiment de justice.
- > Elle mise sur la participation active et responsable du citoyen.
- > Le citoyen impliqué dans une démarche de justice participative pourra choisir, parmi plusieurs moyens possibles, celui ou ceux qui correspondent au degré d'implication souhaité dans la recherche d'une solution au conflit ou à la situation problématique vécue.
- > Les moyens disponibles varient en fonction du cycle de vie du conflit ou des circonstances, des intérêts et de la capacité des personnes ou instances impliquées.
- > La justice participative s'applique dans un large éventail de situations, qu'elles soient ou non judiciarisées.

La justice participative comprend, entre autres, les méthodes de résolution suivantes :

- > La médiation, sous toutes ses formes
- > L'arbitrage – la décision est prise par un tiers
- > La négociation — assistée ou non
- > Le droit collaboratif.

Le Conseil forme un groupe de travail, composé de M^{es} Greg Moore, Tibor Hollander et Marie-France Veilleux, qui a le mandat de soumettre au Conseil, à sa séance du 16 décembre prochain, un projet de position à soumettre à la Commission des institutions, qui étudiera le Projet de loi 60 *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*.

16 décembre 2013

Après discussion, le Conseil, avec l'abstention de M^e Magali Fournier en ce qui concerne la candidature de monsieur Poirier, entérine la recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT de remettre le Prix VISEZ DROIT 2014 à monsieur Claude Poirier, chroniqueur judiciaire à LCN et TVA, et à M^e René Labrosse.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, convient de soumettre à l'Office de la protection du consommateur (OPC), dans le cadre de la première consultation de la quatrième phase de la révision législative, les commentaires suivants quant à la mesure 89 :

Quoique favorable aux mesures envisagées, le Barreau de Montréal appuie l'Union des consommateurs dans sa démarche, à plus court terme, d'avoir une disposition dans la *Loi sur la protection du consommateur (LPC)* qui interdirait le paiement anticipé des frais ou honoraires.

De plus, le Barreau de Montréal soumet que les dispositions concernant ces entreprises devront tenir compte des présomptions qui sont incluses dans diverses dispositions de la *Loi sur le Barreau* en matière d'exercice illégal de la profession, dont l'article 133. *Exerce illégalement la profession d'avocat au sens de l'article 132 et dans chacun des cas suivants, toute personne autre qu'un membre du Barreau qui:*

[...]

c) agit de manière à donner lieu de croire qu'elle est autorisée à remplir les fonctions d'avocat ou à en faire les actes.

Et

136. Est présumée agir de manière à donner lieu de croire qu'elle est autorisée à remplir les fonctions d'avocat et à agir en cette qualité, au sens de l'article 133, une personne autre qu'un membre du Barreau qui:

[...]

i) offre par voie d'annonces, d'imprimés, de circulaires ou par tout autre mode de publicité de régler les difficultés financières d'un débiteur avec ses créanciers, avec ou sans rémunération, ou s'interpose comme intermédiaire entre un débiteur et ses créanciers pour ce faire;

Il ne faudrait pas que ces entreprises échappent aux dispositions de la *Loi sur le Barreau*, qui est une loi d'ordre public, en évoquant le respect de la *LPC*, qui est aussi une loi d'ordre public.

En terminant, en ce qui concerne l'obligation pour l'entreprise de placer les sommes reçues du consommateur dans un compte en fidéicomis, le Barreau de Montréal est d'avis que les entreprises devraient tenir un registre des fonds détenus en fidéicomis et faire minimalement une déclaration annuelle à l'OPC afin que ce dernier puisse assurer un certain contrôle.

Après discussion, le Conseil approuve le projet de mémoire sur le *Projet de loi 60 Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*, préparé par le groupe de travail, composé de M^{es} Greg Moore, Tibor Hollander et Marie-France Veilleux, auquel se sont joints M^{es} Noël St-Pierre et Pierre Brun, en demandant que soit retiré du mémoire les considérations d'ordre général énumérées à la section II. Lorsqu'il sera terminé, le projet sera transmis à la Commission des institutions dans les délais prévus et une demande pour présenter ce mémoire en audition publique sera faite.

Après discussion, le Conseil est favorable à l'offre de *The Advocate Society* d'offrir de la formation en anglais à Montréal et confie à l'*English-Speaking Section of The Bar of Montreal* le mandat de faire le suivi et de communiquer avec cette association pour voir de quelle façon l'*English Speaking Section* peut créer des liens.

29 janvier 2014

Le Conseil, à l'unanimité, donne son aval à l'élaboration de la campagne de publicité « Le Barreau de Montréal, c'est MON Barreau » pour mieux faire connaître le Barreau de Montréal à tous les membres, selon le projet soumis.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, convient de maintenir le versement du bébé bonus, selon les modalités présentement en vigueur, que le nouveau parent ait ou non payé lui-même sa cotisation.

À la recommandation de la directrice générale, le Conseil, à l'unanimité, accepte de retenir les services d'Innobec, par le biais de sa plateforme Univote, pour la mise en place d'un système de vote électronique, s'il y a des élections au printemps 2014.

Après discussion, sur proposition de monsieur le bâtonnier Luc Deshaies, le Conseil adopte, à l'unanimité, les dispositions suivantes, qui modifient le Règlement général du Barreau de Montréal, afin de permettre l'utilisation du vote électronique pour l'élection des membres du Conseil :

28. **Élection** — S'il y a plus d'un candidat à un poste vacant, le Conseil ordonne la tenue d'une élection au scrutin secret, selon les modalités qu'il détermine.

Le Conseil peut confier la gestion de l'élection à une entreprise qui offre le service de vote électronique. Il désigne alors le directeur général, ou toute autre personne désignée à cette fin par le Conseil, pour agir comme intermédiaire entre cette entreprise et le président d'élection.

L'élection se tient entre le 20 avril et le 10 mai.

28. **Election** — *If there is more than one candidate for a vacant position, the Council orders an election by secret ballot in accordance with the conditions that it determines.*

The Council may entrust the management of the election to an electronic voting company. It may appoint the Director General or another person to act as an intermediary between the company and the President of the election.

The election is held between April 20 and May 10.

29. **Forme du bulletin de vote** — Le Conseil détermine la forme et le contenu du bulletin de vote, les noms des candidats apparaissant par ordre alphabétique.

29. **Form of Ballot** — *The Council determines the form and content of the ballot, the names of the candidates appearing in alphabetical order.*

30. **Président d'élection** — Le Conseil nomme le président d'élection parmi les membres.

Le président d'élection a pour mandat d'assurer le déroulement de l'élection conformément au présent règlement. Il s'assure notamment de l'éligibilité des candidats à l'élection.

30. **President of the Election** — *The Council appoints the President of the election from amongst the Members.*

The President of the election must ensure the election is held in accordance with this by-law. He must determine the qualifications of all candidates

31. **Honoraires** — Les honoraires du président d'élection sont fixés par le Conseil.

31. **Fees** — *The Council establishes the fees to be paid to the President of the election.*

32. **Communication de la liste des candidats** — Au moins huit (8) jours francs avant l'ouverture du scrutin, la liste des candidats est affichée au Salon des avocats ou à tout endroit jugé opportun. La liste indique les postes à remplir ainsi que la procédure du vote. Dans le même délai, un exemplaire de la liste et la procédure du vote sont expédiés aux membres.
32. **Communication of the List of Candidates** — At least eight (8) clear days before the opening of the polls, the list of candidates is posted in the Salon des avocats or in another appropriate place. The list indicates the positions to be filled as well as the voting procedure. A copy of the list and the voting procedure are sent to the Members within the same timeframe.
33. **Éligibilité des votants** — Seuls peuvent voter les avocats en exercice qui ont versé leurs cotisations pour l'année courante conformément au paragraphe 2 de l'article 68 de la *Loi sur le Barreau*.

Le président d'élection n'a pas droit de vote, sauf s'il y a égalité des voix.

33. **Eligibility of Voters** — Only practising advocates who have paid their fees for the current year in accordance with paragraph 2 of section 68 of An Act respecting the Barreau du Québec may vote.

The President of the election may only vote in the event of a tie.

34. **Bureaux de scrutin** — Abrogé

34. **Polling Booths** — Repealed

35. **Paraphe du bulletin de vote** — Abrogé

35. **Initialling of the Ballot** — Repealed.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la protection de la jeunesse* est d'ordre public;

CONSIDÉRANT la nature de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et ses conséquences possibles pour les parties;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la protection de la jeunesse* et les règlements en découlant ne prévoient ni l'application de frais judiciaire, ni la possibilité pour le tribunal de statuer sur les dépens et déboursés;

CONSIDÉRANT que le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, RLRQ c T -16, r 9 (ci-après le « Tarif ») ne prévoit pas l'application de frais judiciaire en matière de protection de la jeunesse et qu'il est précisé à l'article 25 que le Tarif s'applique à l'État et à ses organismes;

CONSIDÉRANT que l'article 85 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* énumère les articles du Code de procédure civile pouvant s'appliquer à la chambre de la jeunesse, mais que ces articles n'incluent pas les dispositions relatives aux dépens et déboursés;

CONSIDÉRANT que l'imposition de frais judiciaires par le ministère de la Justice semble découler d'une interprétation voulant que la *Loi sur la protection de la jeunesse* soit de nature civile;

CONSIDÉRANT que le Tarif est présentement appliqué aux parties, parents et enfants, à l'exclusion du Directeur de la protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que la Cour puisse entendre les personnes intéressées au sens de l'article 81 de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et que celles-ci puissent être entendues sans considération quant à leurs capacités d'assumer le paiement de frais judiciaires;

CONSIDÉRANT que contrairement à l'article 25 du Tarif, les organismes d'État agissant dans les dossiers découlant de la *Loi sur la protection de la jeunesse* sont exemptés du paiement de frais judiciaires;

EN RAISON DE CE QUI PRÉCÈDE, à la recommandation du comité de liaison avec la Cour du Québec, chambre de la jeunesse (avec l'abstention des représentants de la magistrature et de monsieur Dave Lépine, représentant des services judiciaires), le Conseil du Barreau de Montréal demande au ministère de la Justice du Québec de cesser d'imposer le paiement de frais dans les recours institués en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, à l'exception des dossiers en adoption, lesquels découlent des dispositions du Code civil du Québec.

Après discussion, il est convenu d'annoncer sur le site Internet du Barreau de Montréal, sous la forme d'une nouvelle, que le 20 décembre dernier, le Barreau de Montréal déposait un mémoire auprès de la Commission des institutions dans le cadre de la consultation générale sur le Projet de loi 60 (*Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*), en indiquant que, par respect pour les membres de la Commission et les règles parlementaires, ce mémoire ne sera rendu public qu'après la comparution des représentants du Barreau de Montréal devant la Commission.

À la recommandation de la direction générale, le Conseil donne son aval au scénario 4, élaboré par monsieur Michel Boulanger, professeur à l'École des arts visuels et médiatiques de l'Université du Québec à Montréal, qui consiste en la location, durant un an, de deux ou trois œuvres de grand format déjà réalisées par des étudiants de cette école, au coût de 1200\$.

26 février 2013

Après discussion, le Conseil adopte le projet de plan quinquennal, tel qu'il lui a été soumis par le comité en novembre 2013. Comme mentionné en conclusion du plan, le Conseil invite le comité à poursuivre ses réflexions en abordant les étapes suivantes :

- > Inventorier les ressources financières, matérielles et humaines existantes et nécessaires pour la réalisation des objectifs.
- > Créer un échéancier.
- > Assurer le suivi du plan quinquennal et la réalisation du mandat.

Il est de plus convenu qu'aucun montant ne sera prévu au budget pour le rayonnement international, chaque projet devra être étudié au mérite et des fonds pourront être alloués au besoin.

Après discussion, le Conseil, tout en reconnaissant l'excellente réputation de *The Advocates' Society*, convient de ne pas donner suite à la proposition du 31 janvier 2014.

LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

MEMBRES

M^e Catherine Pilon, présidente
M^e Elizabeth Greene
M^e Marc Charbonneau
M. le bâtonnier Nicolas Plourde
M^e Stephen G. Schenke
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
M^e Julie Latour
L'honorable David R. Collier
M^e Bernard Synnott
M. le bâtonnier Stéphane Rivard, Ad. E.
M^e Alan M. Stein
L'honorable Richard Wagner
L'honorable Michel A. Pinsonnault
M^e Lynne Kassie, Ad. E.
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
M^e Pierre Fournier
M^e Richard J. McConomy
L'honorable Robert Mongeon
M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E.
M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E.
L'honorable Pierrette Rayle
M^e Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
M^e Rolland Boudreau, c.r., Ad. E., à la retraite
(jusqu'à son décès le 5 septembre 2013)
M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite
L'honorable André Quesnel
M^e John J. Pepper, Q.C., à la retraite
M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E.
M. le bâtonnier Yvon Jasmin, c.r., à la retraite
(jusqu'à son décès le 9 mai 2013)

Nombre de séances : 2

MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M^e Philippe Casgrain, c.r., Ad. E. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait, la «Conférence des anciens bâtonniers» :

« À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la "Conférence des anciens bâtonniers" composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.

Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier.»

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

- > Poste de premier conseiller pour l'exercice 2014-2015.
- > Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.

Le bâtonnier les a informés des divers projets qui occupent le Conseil, dont la formule de la Journée du Barreau, la réforme du Code des professions et le projet de loi 60 (Charte des valeurs)

De plus, pour une septième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu au restaurant Beaver Club de l'hôtel Fairmont Reine-Élisabeth, le 28 novembre 2013.

LA PROFESSION



L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice. Avec près de 49,5% de femmes, 35% de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats et avocates de toute provenance et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal tente d'assurer représentativité et diversité au sein de ses comités.

ACCÈS À LA JUSTICE
EN LANGUE ANGLAISEMEMBRES

M^e Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E., coprésident
 M^e Pierre A. Fournier, coprésident
 M^e Ryan Allen
 M^e Julie Baril
 M^e Marcelle Beaulieu
 (jusqu'au moment de sa retraite le 31 octobre 2013)
 M^e Francisco Couto
 M^e Santina Di Pasquale
 M^e Linda Hammerschmid
 L'honorable Suzanne Handman
 L'honorable Nicholas Kasirer
 M^e J. M. Denis Lavoie
 L'honorable Morton S. Minc
 M^e Sarah D. Pinsonnault
 L'honorable Mark Schragger
 M^e Ronald Silverson

Nombre de séance : 1

MANDAT

La mission de ce comité est d'assurer l'accès à la justice en langue anglaise à tous les justiciables du district de Montréal. Afin de veiller à maintenir un système juridique bilingue à tous les niveaux, de préserver les droits des justiciables et de poursuivre l'enrichissement culturel en découlant, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès.

RAPPORT DES COPRÉSIDENTS

Depuis la création du comité, les membres se sont penchés sur l'état de la situation et sur les façons de s'assurer que tous les rouages de l'administration de la justice à Montréal permettent, au public en général, d'avoir une justice de qualité dans la langue anglaise, que ce soit au niveau de l'accès à la justice ou au niveau des audiences devant les diverses instances administratives ou judiciaires.

It is important to ensure that in the Greater Montreal area, English-speaking people have equal access to justice in their own language. If we want Montreal to remain a metropolis of international calibre, it must be perceived as a place where proceedings before the courts and the administration of justice generally can take place without difficulty in the English language.

Version anglaise du Code civil du Québec

Le comité attend toujours impatiemment l'adoption de la refonte du Code civil du Québec par le gouvernement, comportant les nombreux amendements administratifs convenus entre le comité conjoint (Barreau du Québec et Chambre des Notaires) et le comité ministériel. Le plus récent retard est probablement dû à l'intervention de l'élection qui a eu lieu le 7 avril 2014. Une fois le nouveau gouvernement installé, le comité organisera une rencontre avec le ministre de la Justice afin de l'informer des démarches interminables faites à ce jour et pour enfin mener le tout à sa fin. La partie administrative accomplie, il restera encore la partie requérant la sanction législative de l'Assemblée nationale, dont les amendements font également l'objet d'une entente entre le comité conjoint et le comité ministériel.

Version anglaise du nouveau Code de procédure civile

Un certain progrès fut atteint par un comité du Barreau de Montréal, de concert avec le Barreau du Québec, pour améliorer la version anglaise du nouveau Code de procédure civile, car, malheureusement, cette version souffre des mêmes problèmes fondamentaux de traduction qu'a connus le Code civil.

Co-rédaction

À cause de l'expérience pénible vécue dans la traduction en anglais des deux lois fondamentales visant l'administration de la justice au Québec, le comité penche de plus en plus vers le système de co-rédaction utilisé par les gouvernements du Canada, du Nouveau-Brunswick et aussi, sous forme adaptée, de l'Ontario. Si jamais ceci se réalise, il aura un effet significatif sur les textes de loi adoptés par l'Assemblée nationale, et en anglais et en français.

Colloque en 2014

À la suite d'un colloque tenu à Ottawa l'automne dernier, sous l'égide du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL) de concert avec le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, axé sur le thème « L'accès à la justice dans les deux langues officielles », des membres du comité ont rencontré monsieur Fraser et ses collègues à Montréal afin d'explorer l'opportunité d'organiser un colloque semblable, adapté aux besoins des membres du Barreau de Montréal. La conception et l'élaboration du colloque sont présentement à l'étape de la planification.

ADMINISTRATION
DE LA JUSTICE CIVILE

MEMBRES

M^e Martin Bernard, président
M^e Marie-Claude Armstrong
(jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)
M^e Antoine Aylwin
M^e Marcelle Beaulieu
(jusqu'au moment de sa retraite le 31 octobre 2013)
M^e Philippe H. Bélanger
M^e Sébastien Caron
M^e Magali Fournier
M^e Christian G. Sirois

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité constitue un forum où les présidents des divers comités de liaison avec les tribunaux de droit commun, soit la Cour d'appel, la Cour supérieure (en matière civile, commerciale et familiale) et la chambre civile de la Cour du Québec, et le directeur général associé de la Direction des services judiciaires de la Métropole peuvent échanger sur leurs dossiers dans le but d'harmoniser et de rendre plus efficace le système judiciaire.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les sujets suivants ont été abordés au cours de la dernière année, soit:

- > Le suivi des travaux au sein des divers comités de liaison et des services judiciaires;
- > L'avènement du nouveau Code de procédure civile et la création d'activités de formation par le Barreau de Montréal à l'attention de ses membres;
- > L'entente interactive sur le déroulement de l'instance et le suivi du Centre de Recherche en Droit Public.

ADMINISTRATION
DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

MEMBRES

M^e Walid Hijazi, président
M^e Brigitte Bishop
M^e René R. Boucher
M^e Nathalie Brissette
M^e Lyne Campeau
M^e Claude Chartrand
M^e Éleine Châteauvert
M^e Michel Dansereau
M. Jacques Duranleau
M^e Lise Girard (jusqu'à sa démission)
M^e Daniel Lafrance (jusqu'à sa démission)
M. François Landreville
M^e Steeve Larivière
M. Dave Lépine
M^e Conrad Lord
M^e André Albert Morin, Ad.E.
M^e Richard F. Prihoda
M^e Christian G. Sirois
(jusqu'à sa nomination comme directeur général associé)
M^e Nicholas St-Jacques

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Marc David, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure
L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur de la Cour du Québec
L'honorable Pierre Labelle, juge coordonnateur adjoint à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec
L'honorable Morton S. Minc, juge-président de la cour municipale de Montréal

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Ce comité est donc composé de représentants de la Magistrature, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, de la Direction des poursuites criminelles et pénales de la cour municipale de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sureté du Québec, du Centre communautaire juridique de Montréal, de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, de la Direction des services judiciaires de la Métropole, du ministère de la Sécurité publique et d'avocats de la pratique privée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Gestion des dossiers en matière criminelle

Cour du Québec: L'honorable Pierre E. Labelle a informé le comité de plusieurs mesures mises en place afin d'améliorer la gestion des dossiers et réduire les délais. La Cour du Québec a publié un avis informant les membres du Barreau que tous les dossiers dont la durée potentielle est évaluée à plus de 4 heures devront être référés devant un juge de gestion. L'avis prévoit également la présence obligatoire de l'accusé et de l'avocat représentant l'accusé (et non un stagiaire). En matière de violence conjugale, des dates supplémentaires ont été ouvertes en salle 6.08 aux fins de traiter de choses rapides.

Cour supérieure: L'honorable Marc David a informé le comité que les délais pour fixer les dossiers s'allongent et que les accusés en liberté n'obtiennent pas de date de procès avant l'automne 2015, d'autant plus que des procès d'envergure (sans toutefois être des mégaprocès) vont monopoliser les ressources de la Cour supérieure à compter de janvier 2015. Le juge David continue de faire une gestion serrée des dossiers aux fins de s'assurer que les parties vont effectivement procéder avant de les fixer. Enfin, le comité est en attente de développements en ce qui concerne la création de nouveaux postes de juge demandés par la Cour supérieure.

Cour municipale de la Ville de Montréal: La gestion des délais se porte bien. L'audition des dossiers des manifestations étudiantes approche. Une nouvelle salle sera créée au point de service de Verdun au courant de 2014.

Sous-comité sur l'accès aux détenus

Le président a réactivé les travaux du sous-comité. M^e Conrad Lord a présidé la première réunion qui s'est tenue le 22 janvier 2014 en présence de plusieurs acteurs importants de l'administration de la justice criminelle. De vives discussions ont eu lieu sur le transport des détenus au Palais de Justice et l'accès aux détenus dans les centres de détention. Le phénomène des caméras vidéo dans les espaces de rencontre client-avocat dans les prisons a également été abordé. Les travaux du sous-comité se poursuivront.



Gestion des dossiers en matière pénale

La complexité et la durée des dossiers en matières statutaires et pénales (sécurité routière, valeurs mobilières et marchés financiers, fiscalité, santé et sécurité au travail, pratique professionnelle, etc.) augmentent de façon importante. La Cour du Québec prévoit de la gestion d'instance dans les dossiers pénaux des organismes ayant un fort volume d'activités (dont l'ARQ et l'AMF). Le comité a souvent discuté des bienfaits de tenir des séances de facilitation qui s'avère une option de plus en plus utilisée en matière pénale.

Relations entre la défense et la poursuite

Le comité est préoccupé par les relations de plus en plus difficiles entre les avocats de la défense et les représentants de la poursuite. M^e Nathalie Brissette, procureure en chef, et M^e Richard Pihoda, président de l'AADM, poursuivent leurs discussions en vue d'un colloque sur l'importance du respect et de la courtoisie entre avocats.

AVOCATES DANS LA PROFESSION

MEMBRES

M^e Chantale Massé, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Nancy Boillat
M^e Nathalie Chalifour
(jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Nancy Cleman
M^e Migen Dibra
M^e Véronique Gaudette (jusqu'à sa démission)
M^e Elizabeth Goodwin
M^e Julie Lassonde
M^e Audrey Lévesque
M^e Francine Martel
M^e Carolina Rinfret
M^e Robin Schiller

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a pour mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions qui touchent plus particulièrement les avocates. En plus de veiller à l'épanouissement professionnel par l'organisation d'activités de formation et de réseautage, les membres du comité se penchent sur les problématiques et les opportunités rencontrées par les avocates.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi sa mission qui consiste à aider les avocates à demeurer au sein de la profession juridique, en leur offrant du soutien sous diverses formes.

Au cours de l'automne, le comité a publié un « Guide du magasinage en ligne » en vue de fournir un outil additionnel aux avocats et avocates, qui sont trop souvent coincés entre leurs obligations professionnelles et leurs obligations familiales. Cette liste, qui ne fait la promotion d'aucun commerce ni d'aucun site, vise à simplifier certaines démarches courantes, comme l'achat de vêtements, d'effets scolaires, de cadeaux, le développement de photographies, la préparation des repas, la réservation des voyages, pour ne nommer que ceux-là.

Au mois de février, le comité, dans le cadre de ses activités à la mémoire d'Elizabeth Monk, a présenté une conférence de l'honorable Louise Mailhot, anciennement juge à la Cour d'appel du Québec, intitulée « Les premières ». Au cours de son exposé, inspiré de son ouvrage *L'histoire de l'accès des femmes à la pratique du droit et à la magistrature*, M^e Mailhot a retracé le parcours des premières femmes qui ont pavé la voie aux avocates d'aujourd'hui. Aux termes de recherches menées depuis de nombreuses années, M^e Mailhot fait réaliser que même si un long chemin a été parcouru depuis l'accession des premières femmes à la profession d'avocate, il reste encore plusieurs défis à relever.

Une fois de plus, le comité a organisé des activités de réseautage dans les facultés de droit de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et à l'UQAM. Au cours de ces séances, des avocates et juges, provenant d'horizons différents, ont présenté leur cheminement de carrière afin de sensibiliser les étudiantes et étudiants aux défis qui les attendent à l'avenir. Ce fut également l'occasion de les informer de champs de pratique parfois moins connus, mais tout aussi satisfaisants sur le plan de l'accomplissement professionnel.

Par ailleurs, le Forum des avocates du Barreau de Montréal sur le site de réseautage LinkedIn a maintenu son rythme de croisière. En effet, ce groupe de discussion sur le Web compte maintenant plus de 800 membres. Il a été mis sur pied pour permettre aux avocates, qu'elles pratiquent seules, en petits ou grands cabinets, de partager leurs expériences et leurs interrogations sur des sujets qui sont au cœur de leurs préoccupations. Plusieurs avocates y abordent les sujets tels que la promotion des avocates dans la profession et la conciliation travail et vie familiale, notamment en partageant des articles provenant de diverses sources et traitant des moyens pour les avocates de développer leur carrière, de façon productive, tout en leur permettant de s'épanouir dans des sphères autres que le travail.

Actuellement, le comité développe un nouvel outil destiné aux avocates afin de les renseigner sur la question du harcèlement psychologique et ses multiples ramifications.

Les membres du comité tiennent à souligner l'importante collaboration de M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, et M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Le soutien et l'apport du groupe qu'elles dirigent ne sauraient être sous-estimés.



AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

MEMBRES

M^e Brigitte Catellier, présidente (jusqu'à sa démission en avril 2014)
M^e Éric Cantin
M^e Raffæla Commodari
M^e Treena Shelley Cooper
M^e Philippe de Grandmon
M^e Anais de Lausnay (jusqu'à sa démission)
M^e Sonia Deschênes
M^e Marie-Clode LaRocque
M^e Marie-Andrée Levesque
M^e Anne Mayrand

Nombre de séances : 5

MANDAT

L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

- Partenaire de prestige -

groupe
MONTPETIT
Recrutement du personnel
Personnel Recruitment group

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a organisé deux conférences offrant de la formation intéressante et pratique pour les avocats œuvrant en entreprise. Chacune de ces conférences s'est tenue « à guichet fermé », confirmant l'intérêt pour les sujets abordés. Ce faisant, le comité a continué de s'associer avec des cabinets d'avocats pour offrir des conférences dans leurs bureaux. La première conférence, tenue le 7 novembre 2013 aux bureaux de McCarthy Tetrault, portait sur la nouvelle loi antipourriel. Le panel d'impressionnants experts incluait deux avocats en entreprise, monsieur Bill Abbott, premier conseiller juridique, affaires juridiques, Bell Canada et madame Stéphanie Rich, adjointe à la conseillère juridique générale, Protection de la vie privée et éthique, AIMIA, ainsi que madame Lynne M. Perrault, directrice de la division de mise en application du commerce électronique, CRTC, et M^e Barry Sookman, associé chez McCarthy Tetrault, spécialiste en matière de droit de la technologie de l'information et de la propriété intellectuelle. Cette conférence a fait salle comble et s'est avérée un très grand succès.

La deuxième conférence s'est tenue le 6 avril 2014 aux bureaux de Gowlings, avec la précieuse collaboration de monsieur le bâtonnier Luc Deshaies. Intitulée « *L'avocat en entreprise à l'ère des médias sociaux* », elle constituait en un programme double :

- > *La protection des marques de commerce sur les réseaux sociaux; et*
- > *Impact des médias sociaux dans les différents aspects juridiques de l'entreprise* (la gestion de la vie privée, la discipline, l'établissement de politiques et les relations de travail).

Au cours de l'année, le comité a continué à se rapprocher des autres comités ou associations d'avocats œuvrant en entreprise. Le comité a également mis de l'avant un nouveau projet, soit une Table ronde de discussion entre avocats en entreprise. Il s'agit d'une activité qui se veut trimestrielle et permettra à un groupe restreint d'avocats en entreprise de discuter entre eux des meilleures pratiques au sein de leur organisation. La première Table ronde aura lieu le 9 mai 2014 et portera sur la mise en œuvre de la *Loi antipourriel*. La modératrice invitée sera M^e Marjolaine Gagnon.

COURTOISIE PROFESSIONNELLE (COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE)

MEMBRES

M^e Bernard Grenier, Ad. E., président
M^e Claude Béland, O.Q., Ad. E., à la retraite
M^e Myriam Bordeleau, c.r., Ad. E., à la retraite
M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E.
M^e François Daviault
M^e Jean-Jacques Gagnon, Ad. E.
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.
M^e André Laurin
M^e Alain Letourneau, c.r., Ad. E.
L'honorable Louise Mailhot, Ad. E.
L'honorable Pierre A. Michaud, Ad. E.
M^e Donald Michelin
M^e J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite
M^e Madeleine Renaud, Ad. E.
M^e Isabel J. Schurman, Ad. E.
M^e Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.
M^e Harvey W. Yarosky, Q.C.

Nombre de séance : aucune

MANDAT

Le comité consultatif joue un rôle préventif important afin d'éviter des manquements à la courtoisie professionnelle. Il a le mandat d'intervenir, sur demande, auprès des membres du Barreau de Montréal, pour les conseiller en matière de courtoisie professionnelle. Le comité consultatif est composé d'un président et d'au plus 30 membres comptant 10 années ou plus d'admission au Barreau. Provenant de différents champs d'expertise, les membres du comité ont acquis un certain ascendant dans leur champ de pratique et sont reconnus pour leur respect de la courtoisie. En présence de manquements à la courtoisie professionnelle, les membres de la Magistrature et du Barreau pourront recourir au comité consultatif. Dans les cas de manquements à la déontologie, le plaignant sera référé au bureau du syndic du Barreau du Québec.

ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

MEMBRES

M^e Frédérick Carle, président
M^e Christelle Arnaud
M^e Francis Barragan
M^e Marie-Josée Belhumeur
M^e Denise Boulet
M^e Anne-Andrée Charrette
L'honorable Louise Comeau
M^e Véronique Cyr
M^e Marie-Louise Delisle
M^e Jérôme Dupont-Rachiele ([jusqu'à sa démission](#))
M^e Edward Figlarz
M^e Michel Ghali
M^e Michel Maranda
L'honorable Danielle Turcotte

Nombre de séances : 5

MANDAT

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais, ou très peu, citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Grâce à des bases solides mises en place lors du mandat précédent, les travaux du comité se sont élevés d'un autre cran. Plusieurs nouveaux membres dynamiques, remplis d'idées, ont eu une année bien remplie au sein du comité, qui souhaite encore croître dans les prochains mandats. Plusieurs objectifs ont été accomplis en peu de temps et le comité a encore plusieurs idées pour les mandats à venir.

En premier lieu, comme la majorité du comité était constituée de nouveaux membres, il a été intéressant de mettre en place, à la suite d'un remue-méninge fort efficace, de nouvelles lignes directrices pour maximiser l'efficacité de chaque projet et surtout cibler les bonnes priorités. Les projets et activités du comité viseront donc, à l'avenir, à développer :

- > une meilleure compréhension de son rôle par l'avocat (y compris son rôle comme officier de justice dans le cadre de la défense de la Justice, de la proportionnalité des moyens qu'il utilise, du contrôle des dossiers qu'il présente et dans son comportement);
- > une meilleure compréhension du rôle de l'avocat et de l'éventail de son expertise, incluant celle en matière de prévention, par le citoyen;
- > une meilleure compréhension de la rémunération des services de l'avocat;



ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT (SUITE)

- > un meilleur respect de l'avocat à l'endroit de la Justice et de tous ses acteurs, dont notamment le client et la partie adverse;
- > un appui mutuel entre les acteurs de la Justice;
- > une interaction bonifiée avec le Syndic;
- > la défense de la profession lorsqu'elle est attaquée;
- > la diffusion des différents types de pratique;
- > la diffusion de l'information pour éliminer certaines croyances;
- > la confiance du public à l'endroit de la Justice et de la profession.

C'est à partir de cette nouvelle base que, pour ce mandat de renouveau, le comité a décidé d'insérer, dans l'Infolettre et sur le site Internet, de petites pensées sur l'éthique, toutes simples, mais qui peuvent susciter la réflexion. Le comité s'est dit que les avocats ayant des horaires très chargés pourraient assimiler mieux de petites phrases accrocheuses ici et là pour y réfléchir que de publier de longs textes doctrinaux sur l'éthique. Elles se retrouvent sous la rubrique « Parlons éthique » sur la page d'accueil du site Internet.

De plus, le comité a également contribué à la programmation du maintenant incontournable Salon VISEZ DROIT, en concoctant, avec le comité organisateur du salon, une présentation sur les mythes et les réalités dans la profession. Il travaille présentement à la préparation d'une conférence, qui aura lieu en janvier 2015.

- Partenaire de prestige -



HAÏTI

MEMBRES

M^e Pierre Fournier, président
M^e Patrice Jourdain, vice-présidente
M^e Stéphane Arcelin
M^e Jean Robert Cadet
M^e Michel Coulanges
M^e Francine Décarie
M^e Andy Bernard Eustache
M^e Yvon Joseph
M^e Paule Jumeau
M^e Julie Paré
M^e Réal Policar
M^e Christelle Vaval

Nombre de séances : 7

MANDAT

Accompagner de façon concrète les avocats haïtiens à reprendre leur pratique suite aux conséquences entraînées par le séisme de janvier 2010.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Pour une seconde année d'affilée, le comité s'est réuni sept fois depuis l'an dernier, ce qui permet de constater une vitalité certaine dans les relations entre le Barreau de Montréal et celui de Port-au-Prince. De plus, un sous-comité chargé d'organiser une session d'étude conjointe en Haïti pour les avocats de Montréal et d'Haïti a mené à terme ce projet de tourisme académique avec un réel succès tant pour la participation, le contenu et le volet financier.

Le gagnant du concours oratoire organisé à l'occasion des festivités de la St-Yves, à Port-au-Prince, est attendu au mois de septembre, afin de lui permettre de se familiariser avec les pratiques des deux barreaux.

Le comité étudie activement la possibilité d'organiser un autre colloque conjoint avec les avocats d'Haïti.

D'autres projets, dont l'analyse d'un projet de loi sur les barreaux d'Haïti, ont été reportés à plus tard en consultation avec le Barreau de Port-au-Prince.

INFRACTIONS

MEMBRES

M^e Sonia Lebel, présidente
M^e Caroline Alarie
M^e Suzanne Costom
M^e Éric David
M^e Isabelle Doray
M^e Charles Gauthier
M^e Luc-Olivier Herbert
M^e Caroline Larouche
M^e Antoine Motulsky Falardeau
M^e Élisabeth Meloche (jusqu'à sa démission)
M^e Jean-Paul Perron
M^e Diane Petit
M^e Yvan Poulin (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Marie-Josée Richard

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige et, plus particulièrement, il est autorisé à étudier les situations dont la secrétaire du comité, M^e Nathalie Guertin, a été témoin et qu'elle lui soumet.

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 44 pour l'exercice 2013-2014 et de nombreux dossiers de l'exercice précédent demeuraient à l'étude.

14 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la Loi sur le Barreau et du Code des professions pour un total de 123 constats d'infraction émis, dont la grande majorité en lien avec le droit de l'immigration (113).

18 lettres de contravention à la Loi sur le Barreau ont été transmises et plusieurs contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance. Enfin, 29 dossiers ont été fermés au cours de l'exercice.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement la préparation de procédures devant servir devant les tribunaux, l'utilisation d'un titre réservé et la publicité de services relevant de la compétence exclusive des avocats.

Enfin, 11 dossiers en cours ont été finalisés, alors qu'il y a eu un plaidoyer ou une déclaration de culpabilité relativement à 36 chefs d'exercice illégal de la profession d'avocat, pour des amendes totalisant 151 000\$.



JUSTICE ADMINISTRATIVE

MEMBRES

M^e Louis Legault, président
M^e Claire-Elaine Audet
M^e Luce Bastien
M^e Amélie Bélisle
M^e Marie Cormier
M^e Paul Deschenes
M^e Hélène Fortin
M^e Nataly Gauvin
M^e Marc Ouellet
M^e Amélie Pelland
M^e Vincent Regnault

Nombre de séances : 4

MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives à la justice administrative et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'en améliorer la qualité.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

Sujets discutés

Les thèmes récurrents reliés à l'accessibilité à la justice administrative, son efficacité et le respect des droits fondamentaux sont demeurés au centre des préoccupations et des actions du comité.

Dans le contexte de la décision rendue par la Cour d'appel dans l'affaire de l'*Association des juges administratifs de la Commission des lésions professionnelles* et de la sortie du rapport Noreau sur la justice administrative : *Entre indépendance et responsabilité*, les conditions de nomination et de renouvellement des membres des tribunaux administratifs mettant en cause l'indépendance et l'impartialité de décideurs de ces tribunaux ont été au cœur des échanges entre les membres du comité.

Le comité a aussi suivi les développements récents en droit administratif en assurant une vigie de la jurisprudence et en échangeant sur les décisions récentes, notamment en ce qui a trait à l'indépendance des tribunaux administratifs et des décisions en matière de norme de contrôle.

Enfin, en continuité des démarches entreprises au cours des dernières années, en vue d'élargir les échanges avec les tribunaux administratifs qui le souhaitent, le comité a reçu la visite de M^e Robert Côté, président de la Commission des relations du travail.

Activités de formation

Le comité a organisé la conférence « *La justice administrative : entre indépendance et responsabilité* » qui aura lieu le 15 mai 2014. Cette conférence permettra aux avocats d'en savoir plus sur cet important rapport publié par le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal.

Comme il l'a fait par le passé, avec certaines des divisions du TAQ, le comité a également convenu d'organiser une conférence sur le thème du rôle et de la juridiction de la CRT. Cette activité permettra de mieux faire connaître la CRT aux praticiens.

En terminant, le comité remercie M^e Doris Larrivée, directrice générale, et M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, pour leur précieuse collaboration à ses activités.



LIAISON AVEC LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

MEMBRES

M^e Jean-Yves Brière, président
M^e Hélène Bussières
M^e Nicolas Charron
M^e Ronald Cloutier
M^e Marc-André Côté
M^e Marie Cousineau
M^e Julie Cuddihy
M^e Bruno Deschênes
M^e Marco Gaggino
M^e Lukasz Granosik
M^e Éric Lévesque
M^e Gérard Notebært
(jusqu'à sa nomination comme commissaire à la C.R.T.)
M^e Johanne Tellier
M^e Philippe-André Tessier
M^e Robert Toupin

REPRÉSENTANT LA C.R.T.

M^e Robert Côté, président
M^e Irène Zaikoff, vice-présidente

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité se veut l'équivalent d'une chambre de compensation où les praticiens et les représentants de la C.R.T. peuvent échanger librement sur le fonctionnement de cet organisme œuvrant dans le domaine des relations du travail. Il s'agit en quelque sorte de développer des liens privilégiés entre le Barreau de Montréal et la C.R.T. afin de tenter d'optimiser, dans la mesure du possible, le fonctionnement de la C.R.T. et ainsi, ultimement, protéger les intérêts des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les deux séances du comité (11 novembre 2013 et 5 mai 2014) ont permis d'aborder des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la C.R.T. Ainsi, le comité a discuté des mouvements de personnel à la C.R.T. et des statistiques mensuelles de l'organisme, dont l'accroissement des dossiers en inventaire. Les membres ont également échangé sur des éléments très concrets relatifs au fonctionnement de la C.R.T., tels que la nomination de 10 nouveaux commissaires dont une nouvelle vice-présidente, du protocole de coopération entre la C.R.T. et certaines universités, de la situation relative à un désistement verbal d'une plainte et du projet pilote avec l'Association du Jeune Barreau de Montréal pour les personnes non représentées.

Finalement, il y a lieu de noter la collaboration de la C.R.T. qui diffuse sur son site Internet les comptes rendus des réunions du comité afin de mieux faire connaître ses travaux à la communauté juridique.



LIAISON AVEC LA CONFÉRENCE DES ARBITRES DU QUÉBEC

MEMBRES

M^e Jean Leduc, président
M^e Jean-François Beaudry
M^e Daniel Carrier
M^e Hubert Graton
M^e Denis Lavoie
M^e Nancy Ménard-Cheng
M^e Jean-François Pedneault
M^e Érik Sabbatini
M^e Marie-France Veilleux

REPRÉSENTANT LA CONFÉRENCE DES ARBITRES

M^e François Blais
M^e Francine Lamy

Nombre de séances : 7

MANDAT

Le but de ce comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques susceptibles de faciliter leur travail devant les tribunaux d'arbitrage.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ayant commencé ses travaux en septembre 2012, ce comité permet à ses membres de discuter avec des représentants de la Conférence des arbitres de grief au sein d'un forum consultatif. L'objectif de ces rencontres est de faciliter la pratique de l'arbitrage de grief qui se veut une méthode de résolution de litige rapide, efficace et à moindre coût.

À la première année d'activités du comité, les membres avaient choisi de diviser la procédure d'arbitrage de grief par étapes (la référence à l'arbitrage, la période avant l'audition, l'audition, la décision et la facturation).

Au cours de la dernière année, les échanges se sont poursuivis et l'objectif pour la prochaine année est de formuler une série de recommandations qui pourront être communiquées aux personnes œuvrant dans le domaine de l'arbitrage de grief.

LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MEMBRES

M^e Pierre Cossette, président
M^e François Barette
M^e Stéphane Eljarrat
M^e Jean Groleau
M^e Claude Jodoin
M^e Extra Junior Laguerre
M^e Geneviève Léveillé
M^e Alain-François Meunier
M^e Christopher R. Mostovac
M^e Yves Ouellette
M^e Nicolas Simard
M^e Valérie Tardif

REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'honorable Gerald J. Rip, juge en chef
L'honorable Lucie Lamarre

Nombre de séance : 1

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président souligne l'excellente participation des représentants de la Cour canadienne de l'impôt, de la Cour du Québec et des avocats membres du comité.

Les principaux sujets discutés ont été les suivants :

Modifications aux règles de la Cour canadienne de l'impôt

Des règles nouvellement en vigueur concernant, entre autres, les questions relatives à la preuve d'expertise et visent à inciter les parties à participer à des discussions de règlement.

Causes de TPS/TVQ au Québec

Le juge en chef Rip a indiqué que le nombre d'appels logés à Montréal et au Québec est considérable par rapport au nombre d'appels logés dans l'ensemble du Canada en matière de TPS. Au cours de 2013, 140 appels ont été déposés contre seulement 120 appels pour le reste du Canada, ce qui occasionne certains délais pour fixer des auditions. Conséquemment, la Cour a très peu de dates disponibles au Québec en 2014 et propose maintenant des dates en 2015. Cette situation prévaut autant pour les dossiers de TPS que d'impôt. La Cour refuse également d'accorder aux parties plus de deux journées d'audition pour les dossiers de TPS, bien que les parties demandent souvent jusqu'à cinq jours, puisqu'ailleurs au pays des dossiers similaires procèdent toujours

en deux jours ou moins. Les membres du comité sensibilisent la Cour au fait que la situation factuelle de nombreux dossiers de TPS/TVQ explique cette situation et invitent la Cour à la considérer.

Règlements tardifs

La Cour canadienne de l'impôt et la Cour du Québec cherchent à trouver une solution à la situation problématique d'annulation de séances d'audition en raison de règlements de dernière minute ou de remises. Ce problème semble être encore plus important à la Cour du Québec. Dans de telles circonstances, la Cour canadienne de l'impôt a décidé de régulièrement doubler le nombre d'appels inscrits pour audition puisque, pour la Cour, un de ces appels devrait se régler avant l'audition. Plusieurs possibilités ont été discutées pour inciter les parties à entreprendre le plus rapidement possible des discussions de règlement, dont au stade de la préparation des procédures. Il faudrait trouver le moyen d'identifier, le plus rapidement possible, les dossiers sujets à règlement. Les membres du comité sont conscients de ce problème et qu'il s'agit d'un long processus avant d'en arriver à un résultat important, mais tous sont disposés à s'attaquer à ce problème. Le juge Lareau mentionne que la Cour du Québec est disposée à accommoder les parties pour fixer, en tout temps, une conférence de règlement, mais cela ne semble pas faire partie de la « culture » fiscale. Pour les membres du comité, les contribuables comme les Agences du Revenu bénéficieraient grandement d'un processus hâtif de règlement de différends. À revoir l'année prochaine pour constater s'il y a eu un changement d'attitude et identifier, le cas échéant, des pistes de solution.

Support technologique

Le juge Rip mentionne que la priorité de la Cour vise l'amélioration de son site internet et l'équipement des salles d'audience afin de permettre aux parties qui le désirent de présenter leur cause à l'aide de supports technologiques. Malheureusement, la Cour ne bénéficie pas présentement de budgets pour le faire, mais cherche à les obtenir.

LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

MEMBRES

M^e Antoine Aylwin, président
M^e Gaétan Bourassa
M^e Éric Dufour
M^e Serge Gaudet
M^e Danielle Gervais
M^e Julie Giroux
M^e Luc Giroux
M^e Bruce Johnston
M^e Francine Léger
M^e Mario Longpré
M^e Maude Pagé-Arpin
M^e Yvan Poulin
(jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)
M^e Gilles Villeneuve

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec
L'honorable François Doyon
M^e Stéphanie Legros, coordonnatrice juridique
M^e Bertrand Gervais, directeur général par intérim
M^e Pascal Pommier, directeur général par intérim

Nombre de séances: 5

MANDAT

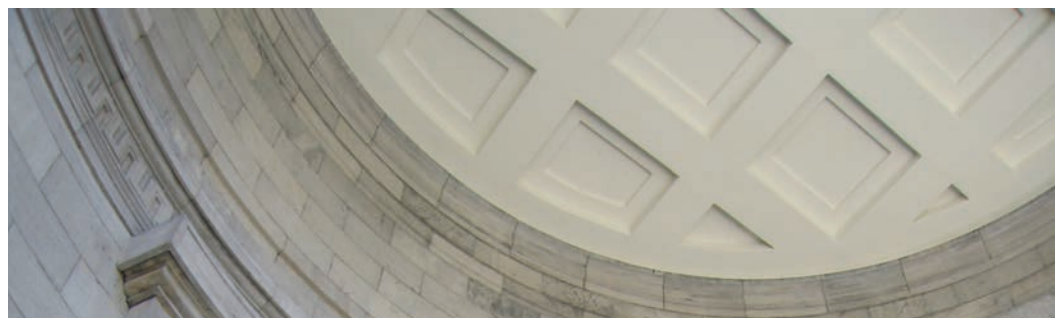
Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a traité de sujets variés, tels:

- > **La révision des règles de pratique en matière criminelle:**
Un sous-comité a été créé afin d'identifier les différentes pistes d'amélioration des règles de pratique. Au terme de plusieurs réunions, un rapport complet et détaillé a été produit sur la question et a trouvé l'appui de plusieurs associations d'avocats.
- > **La révision des règles de pratique en matière civile:** Dans le cadre de l'adoption du nouveau Code de procédure civile, la Cour d'appel révisé ses règles de pratique en matière civile. Un sous-comité a rencontré le juge Paul Vézina afin de discuter des suggestions d'amélioration.
- > **Désistement d'un appel par la Couronne et peine avec sursis:**
Le comité a discuté de la problématique reliée au moment où l'intimé doit se constituer prisonnier lorsque la Couronne se désiste d'un appel et des solutions ont été proposées.
- > **L'envoi des avis d'audience:** Le comité a échangé avec la Cour d'appel sur la nouvelle pratique d'envoi des avis d'audience afin d'augmenter l'efficacité des avis et éviter que des avocats soient absents au moment de l'audience.
- > **Liste commune de jurisprudence:** Le comité a travaillé avec la Cour d'appel afin d'augmenter le nombre de décisions sur la liste commune, laquelle est disponible sur le site Internet de la Cour d'appel.
- > **Locaux de rencontre avocats/clients:** À la demande du comité, une nouvelle salle a été aménagée pour permettre les rencontres confidentielles.
- > **La traduction des jugements:** Les discussions se poursuivent au sujet de l'importance de faire traduire les jugements importants de la Cour d'appel et sur les démarches de la Cour d'appel pour obtenir le financement nécessaire pour embaucher des jurilinguistes.

Le président remercie les membres du comité et de la Cour d'appel pour leur participation active qui témoigne de l'intérêt commun à promouvoir une Cour d'appel efficace, accessible et exemplaire.



LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

MEMBRES

M^e Francisco Couto, président
M^e Jacques Beauchemin
M^e Michæl N. Bergman
M^e Hilal El Ayoubi
M^e Jean-Marie Fontaine
M^e Emma Lambert
M^e Pierre Lamothe
M^e Sophie Larochelle
M^e Peter Shams
M^e Alexandra Steele
M^e Michel Claude Synnott

REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'honorable Pierre Blais, juge en chef
L'honorable Johanne Gauthier
L'honorable Robert M. Mainville
L'honorable Marc Nadon
L'honorable Denis Pelletier
L'honorable André F. Scott
L'honorable Johanne Trudel

REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'honorable Paul Crampton, juge en chef
L'honorable Michel Beaudry
L'honorable Marie-Josée Bédard
L'honorable Yves de Montigny
L'honorable Jocelyne Gagné
L'honorable Sean J. Harrington
L'honorable Luc Martineau
L'honorable Simon Noël
L'honorable Yvon Pinard
L'honorable Michel M. J. Shore
L'honorable Danièle Tremblay-Lamer

LES PROTONOTAIRES

M^e Richard Morneau
M^e Mireille Tabib

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal afin de considérer toutes les questions ayant trait à l'administration de la justice devant ces tribunaux.

Ces deux tribunaux, établis conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi constitutionnelle de 1867 pour la meilleure administration des lois du Canada, sont bijuridiques (droit civil et *common law*) et exercent leurs juridictions dans des secteurs spécifiques dont les principaux sont les suivants : administratif, autochtone, amirauté, couronne fédérale, fiscal, immigration et propriété intellectuelle. La composition du comité (juges et avocats) reflète ces champs de pratique.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a accueilli plusieurs nouveaux membres du Barreau de Montréal qui ont rapidement contribué aux délibérations du comité ainsi qu'aux échanges avec la Magistrature.

À cet effet, les membres du Barreau se sont réunis avec les membres de la Magistrature et du Greffe afin d'échanger sur les sujets suivants

- > Projet pilote de dépôt électronique pour la Cour d'appel fédérale;
- > Initiatives de modernisation de la Cour fédérale telles que l'enregistrement numérique et le système de dépôt électronique. Le juge en chef Crampton a aussi partagé avec les membres les grandes lignes du nouveau plan stratégique 2014-2019;
- > Mise à jour des listes communes de jurisprudence;
- > Formalisme et proportionnalité en matière de remise, de suspension ou de prorogation des délais prévus dans les Règles;
- > Divers sujets ayant trait à la pratique en immigration.

Il existe un intérêt réel et continu de la part de tous à collaborer vers l'atteinte de l'objectif commun d'une justice accessible, efficace et efficiente.

Le comité continue la tradition d'un colloque annuel coprésidé par les juges en chef, les honorables Pierre Blais et Paul Crampton, destiné à tous les membres du Barreau. Ce colloque aura lieu le 13 mai 2014 et portera sur l'évolution jurisprudentielle de la dernière année dans les domaines du droit de la propriété intellectuelle, du droit maritime, de l'immigration et du droit fiscal.

Le président remercie sincèrement les membres de la Magistrature pour leur judicieuse participation clairement animée par la volonté d'innover et de faire mieux, à moindre coût, au bénéfice des justiciables, les représentants du Barreau au comité pour leur engagement déterminé et le personnel du Barreau de Montréal pour leur précieuse contribution.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

MEMBRES

M^e Sébastien Caron, président
M^e Jean-Pierre Authier ([jusqu'à sa démission](#))
M^e Gregory Azancot
M^e Julie Bégin
M^e François Bourque
M^e Maurice Cloutier
M^e Stéphane Davignon
M^e René R. Gauthier
M^e Luc Olivier Herbert
M^e Extra Junior Laguerre
M^e Sophie Larochelle
M^e Jean-Olivier Lessard
M^e Alain-François Meunier
M^e Michel Sylvain Paquet

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur
L'honorable Michel A. Pinsonnault, juge coordonnateur adjoint,
chambre civile ([jusqu'à sa nomination à la Cour supérieure](#))
L'honorable Louise Comeau, juge coordonnatrice adjointe,
chambre civile
L'honorable Gilles Lareau, juge coordonnateur adjoint, responsable
de la Division administrative et d'appel

Nombre de séances : 4

MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Listes communes de jurisprudence

Afin d'encourager l'utilisation des technologies de l'information devant la Cour, le comité a poursuivi son implication dans la préparation de listes communes de jurisprudence. La liste en matière fiscale est en vigueur depuis 2013 et celles en déontologie policière ainsi qu'en fiscalité municipale et expropriation sont disponibles sur le site de la Cour du Québec et entreront en vigueur au 1^{er} mai 2014. L'objectif de cette mesure est d'éviter la production intégrale des décisions se trouvant sur ces listes.

Production de documents sur support électronique

Le comité a poursuivi les discussions sur la possibilité pour les parties de déposer leurs procédures, pièces, etc. sur support numérique, comme cela se fait régulièrement en division administrative et d'appel (DAA). Les conférences de gestion mises en place dans les dossiers d'appel facilitent la mise en place de telles mesures. Dans les dossiers civils, d'autres dossiers ont

justifié ce type de fonctionnement, par exemple dans les dossiers de la pyrite ou du tabac. Considérant les coûts importants d'un développement global de ce type de gestion et le projet TOGE en cours au ministère de la Justice, les membres du comité maintiennent que des avis peuvent être transmis par la Cour du Québec afin, par exemple, de favoriser la production des notes sténographiques sous format numérique seulement.

Il a aussi été discuté de la possibilité un jour de rendre jugement sur dossier informatique seulement, comme cela se fait en Colombie-Britannique sous le nom de *Civil Resolution Tribunal*, pour les petites créances fixées à 25 000 \$ et moins, mais considérant les faibles ressources accordées au ministère de la Justice et que certains systèmes informatiques actuels sont toujours en format DOS, le comité constate que nous sommes loin du compte.

Audition des requêtes pour garde en établissement

Ce type de dossier occupe une place de plus en plus grande sur les rôles des juges de la Cour du Québec, chambre civile. Sans avoir de contrôle quant au nombre de ces dossiers à fixer, la Cour du Québec comprend que les avocats qui se présentent devant elle pour représenter des justiciables sujets à ces demandes sont souvent les mêmes qui peuvent se présenter en après-midi dans les dossiers de soins, en Cour supérieure. Cette dernière a avisé les membres du Barreau qu'à compter de mars 2014, la Cour supérieure entend fixer un maximum de trois requêtes par jour, avec la possibilité d'en ajouter une quatrième s'il y a urgence.

Réforme de la procédure civile

Le nouveau Code de procédure civile ayant été sanctionné, on estime qu'il entrera en vigueur essentiellement à l'automne 2015. Envisageant qu'un programme de formation, volontaire ou obligatoire, sera mis en place prochainement, le comité entend suivre de près les impacts de ces changements sur la communauté juridique de Montréal. Par exemple, les rôles des dossiers des petites créances étant déjà à l'heure actuelle engorgés (moyenne de 660 jours), le comité craint que ces délais empirent en raison de l'augmentation du seuil minimum à 15 000 \$, envisagé dès l'automne 2014, ce qui pourrait avoir un impact sur les dossiers avec avocats. En ce qui concerne ces dossiers de petites créances, il y aurait des discussions avec l'AJBM en vue d'assurer la présence de médiateurs accrédités sur place.

Les dossiers avec experts

Le comité a poursuivi ces travaux afin d'améliorer la gestion des litiges impliquant des experts. La possibilité de tenir un colloque sur cette question est relancée.

LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

MEMBRES

M^e Dominique Trahan, président
M^e Pascale Berardino
M^e Richard Brunet
M^e Caroline Daniel
M^e Sophie Lamarre
M^e Michel Leclerc
M^e Alexandre Lenis
M. Dave Lépine
M^e Anne-Marie Otis
M^e François Parizeau
M^e Jacky Roy

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur
L'honorable Ann-Marie Jones, juge coordonnatrice adjointe
L'honorable Louis Grégoire

Nombre de séances: 5

MANDAT

Le comité fait le lien entre le Barreau de Montréal et la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Par ce comité, le Barreau de Montréal s'intéresse de plus près à la cause du droit de la jeunesse. L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, et à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a tenu cinq réunions, le sous-comité LPJ-CRA, deux, et le sous-comité LSJPA, quatre.

Le 6 mai 2013, le colloque annuel s'est tenu à l'Institut Philippe Pinel. Lors de cette activité «*Des adolescents à l'Institut Philippe Pinel*», les participants ont pu visiter l'unité des adolescents et tous les locaux utilisés par ceux-ci (arts – métiers – école – thérapie – unité de vie). Des membres du personnel et des éducateurs expliquaient le déroulement des différentes activités en fonction des besoins des adolescents et pour conclure, le Dr Louis Morissette a animé une plénière.

En matière d'adoption, le comité élabore une liste de jurisprudence qui permettra aux parties de ne plus déposer les jugements qui y seront énumérés. La question de la nomination du procureur à l'enfant a également été abordée.

En matière de délinquance, le sous-comité se penche sur l'utilisation de formulaires pour faciliter l'allègement de certaines procédures concernant des modifications de conditions impliquant la présence des accusés-adolescents et de leurs parents.

Les modalités de fixation des dates pour les révisions des peines comportant une mise sous garde de plus d'un an (procédure unique à la LSJPA) ont aussi fait l'objet de discussions. La communication de la preuve, particulièrement pour les antécédents judiciaires des accusés, ainsi que les délais pour l'obtention de rapports psychologiques ou psychiatriques sont des sujets à l'ordre du jour.

En protection de la jeunesse, le comité est toujours préoccupé par les délais de production des rapports. Une certaine amélioration a été constatée en ce sens. Les conférences de règlement à l'amiable font l'objet de beaucoup de discussions et un sous-comité a été créé. Les membres tentent d'établir des modalités d'application plus uniformes qui faciliteront l'usage de ce mode alternatif de règlement des conflits et d'identifier les plages horaires qui faciliteraient la tenue de ces conférences.

La recommandation concernant l'abolition de l'imposition de frais judiciaires en matière de protection de la jeunesse a été entérinée par le Conseil du Barreau de Montréal pour que la situation soit dénoncée au ministre de la Justice et que le ministère mette fin à cette pratique mise en place à la suite d'une directive dont on ignore les assises juridiques. À ce sujet, les praticiens sont invités à informer le comité de ces situations lorsqu'elles se présentent.

Le comité tient à souligner la contribution de monsieur Dave Lépine, directeur des services judiciaires et du soutien à la magistrature, au cours des deux dernières années. Il quitte le comité pour occuper un poste à St-Jérôme.

Pour conclure, merci à tous les membres pour leur participation et plus particulièrement à M^e Nathalie Guertin pour la qualité de son travail et des informations qu'elle transmet au comité pour les réunions.



LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

MEMBRES

M^e Eddy Ménard, président
M^e Sophie Benazet
M^e Marie-France Bissonnette
M^e Andrée-Anne Blais
M^e René R. Boucher
M^e Lyne Campeau
M^e Frédérick Carle
M^e James Dawson
M^e Karine Giguère
M^e Roxane Hamelin
M^e Julie Vachon ([jusqu'à sa nomination à la cour municipale de Lévis](#))

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Morton S. Minc, juge-président
L'honorable Martine Leclerc, juge-présidente adjointe

Nombre de séances: 3

MANDAT

Comme les autres comités de liaison, celui-ci assure le lien entre le Barreau de Montréal et la cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au Code de la sécurité routière ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Ce comité est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la Cour municipale, à savoir: le greffe de la Cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, directeur des poursuites criminelles et pénales, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a abordé des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la cour municipale de Montréal. Les membres du comité ont analysé la réduction des délais dans l'administration des dossiers et dans leur cheminement à la Cour, en faisant notamment le suivi des mesures mises en place pour la gestion des rôles, notamment des causes continuées.

Le comité s'est penché sur les communications entre les procureurs de la couronne et de la défense dans les solutions visant à réduire les délais. Que ce soit l'accessibilité au procureur ou le nombre de procureurs disponibles pour discuter des dossiers, les mesures en place et des solutions pour éliminer les irritants furent discutées et proposées par le comité.

Le comité s'est aussi penché sur les nombreux programmes sociaux qui sont en place à la cour municipale.

Le comité a aussi travaillé sur le côté pratique de l'articulation des programmes sociaux, leur accessibilité et leur publicité. Les discussions ont beaucoup porté sur les façons de faire de sorte que tant le justiciable que les intervenants du milieu juridique soient réunis efficacement pour utiliser les ressources offertes par les programmes.

Le président remercie tous les membres du comité pour leur engagement et pour leur souci commun de faire une cour municipale efficace, productive et accessible.



LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

MEMBRES

M^e Philippe Henri Bélanger, président
M^e Alexandre Bayus
M^e Luc Béliveau
M^e Chantal Comtois
M^e Julie Himo
M^e Édith Jourdain
M^e Christian Lachance
M^e Michel La Roche
M^e Jean Legault
M^e Guy Martel
M^e Neil Peden
M^e Isabelle Poirier
M^e Jean-Philippe Richard Cossette
M^e Gary Rivard

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Mark Schragar, juge coordonnateur
L'honorable Louis Gouin

LES REGISTRAIRES

M^e Chantal Flamand
M^e Pierre Pellerin

Nombre de séances: 5

MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La dernière année fut à nouveau le théâtre d'une étroite collaboration entre les praticiens, les registraires et la Magistrature qui a permis le développement ou l'achèvement de nombreuses ordonnances standard, soit:

- > l'ordonnance initiale rendue en vertu de la LACC;
- > l'ordonnance de dévolution des biens (*vesting order*);
- > l'ordonnance relative au traitement des réclamations; et
- > l'ordonnance initiale de reconnaissance de procédures étrangères.

Ces précédents contribuent, de façon significative, à l'efficacité et l'harmonisation des procédures devant la Chambre commerciale.

Outre les précédents d'ordonnances tout juste mentionnées, le comité a notamment traité ce qui suit:

- > développement d'une ordonnance d'émission de mandat de perquisition en vertu de la LFI (en cours);
- > traitement des certificats de non-appel de jugements rendus en vertu de la LFI et de la LACC;
- > développement d'une liste d'autorités fréquemment citées en contexte de faillite et de restructuration (en cours).

Le président du comité exprime sa reconnaissance aux représentants de la Magistrature ainsi qu'aux registraires pour leur contribution inestimable aux travaux du comité.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

MEMBRES

M^e Magali Fournier, présidente
M^e Pierre Bazinet
M^e François Bourque
M^e Louis P. Brien
M^e Joséane Chrétien
M^e Stéphane Dansereau
M^e Nathalie Drouin
M^e Julie Frégeau
M^e Patrick Gosselin
M^e Rima Kayssi
M^e Brian Mitchell
M^e Antoine St-Germain
M^e Dominique Vézina ([jusqu'à sa nomination à la Cour du Québec](#))

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Christiane Alary, juge coordonnatrice
L'honorable Chantal Corriveau

Nombre de séances: 7

MANDAT

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal au cours desquelles différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi ses discussions avec la Magistrature relativement à différentes problématiques soulevées au courant de l'année.

Plusieurs sous-comités ont été formés afin de travailler sur certains projets particuliers, dont:

- > L'organisation du colloque annuel, qui s'est tenu le 1^{er} mai 2014 et s'intitulait « Pour ou contre les admissions ».
- > La création d'une liste commune de jurisprudence. Le sous-comité a repris les travaux entamés il y a quelques années avec l'approbation de la Magistrature. Le sous-comité espère que le projet aboutira au courant de la prochaine année.
- > La proportionnalité. Un sous-comité a été formé afin de développer un guide de la proportionnalité. Les travaux devront se poursuivre durant la prochaine année, puisqu'ils ne sont qu'à un stade embryonnaire.
- > Le nouveau Code de procédure civile. Le sous-comité aura comme mandat d'évaluer ses impacts sur les outils déjà développés par le comité et sur la pratique à la Cour supérieure, chambre civile, dans le district de Montréal.

Finalement, plusieurs autres sujets ont été abordés tout au long de l'année, dont:

- > Les nouvelles mesures mises en place concernant les requêtes pour soin;
- > La Déclaration commune de dossier complet et le manque de collaboration des parties;
- > L'entente interactive sur le déroulement de l'instance;
- > La communication avec les membres.

La présidente remercie chacun des membres du comité. Tout au long de l'année, ils se sont montrés intéressés, proactifs et créatifs, et ont dépensé beaucoup d'heures et d'énergie dans une approche toujours constructive et un souci constant d'efficacité. Elle tient à souligner l'apport significatif des représentantes de la Magistrature qui ont su apporter des réponses, lorsque nécessaires, et de l'ouverture aux nouvelles propositions.

LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

MEMBRES

M^e Marie Claude Armstrong, présidente
(jusqu'à sa nomination à la Cour supérieure)

M^e Danièle Besner
M^e Céline Bouchard
M^e François Bourque
M^e Véronique Collard
M^e Louis Dessureault
M^e Awatif Lakhdar
M^e Pascale Nolin
M^e Robert Pancer
M^e Justin Roberge
M^e Angela Todaro
M^e Carolle Tremblay
M^e Marie-Annik Walsh

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Christiane Alary, juge coordonnatrice
L'honorable Marie Gaudreau

Nombre de séances : 6

MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité ainsi que ses deux sous-comités (réduction des coûts et confidentialité des dossiers judiciaires en matière familiale) se sont penchés sur les sujets suivants :

- > Appel du rôle en salle 2.17 et 2.12 (heure et transfert automatique de certains dossiers en 2.12);
- > Dépôt des consentements sous-enveloppe (sous-utilisation du procédé);
- > Fixation des dates d'audition (codes sur le rôle sur Internet qui diffèrent de ceux sur les rôles en salle);
- > Comment simplifier le processus des trois étapes (sauvegarde-provisoire-mérite) et « case management »;
- > Sauvegarde : notions d'urgence et du *statu quo*; un formulaire est en voie d'élaboration afin qu'au moment de l'appel du rôle, le greffier spécial puisse indiquer au juge les paragraphes de la procédure faisant état de l'urgence;

- > Nouveaux formulaires de partage du patrimoine familial et de la société d'acquêts;
- > Principaux motifs pour lesquels les dossiers ne sont pas portés au rôle : déclaration commune et états du patrimoine familial et de la société d'acquêts non-produits; le comité veut mettre à jour et faire circuler une liste de contrôle pour la mise en état des dossiers ET créer un lien sur le site Internet de l'AAADFCQ pour permettre un accès rapide à cette liste et aux divers formulaires de mise en état des dossiers;
- > Lettre type de juges pour demander des cahiers de procédures et pièces avant les auditions : moyens à envisager pour diminuer les coûts pour les avocats et leurs clients dans cette préparation de documents additionnels;
- > Liste commune de jurisprudence;
- > Signification par télécopieur ou par courriel lorsqu'une personne se représente seule et exerce illégalement la profession d'huissier nonobstant une permission de la Cour de procéder à telle signification;
- > Avis au superviseur de droit d'accès : un modèle d'Avis a été élaboré et traduit afin que les personnes désignées par jugement pour superviser des droits d'accès soient informées de leurs obligations et de l'importance de respecter celles-ci;
- > Projet-pilote sur la coordination parentale : afin de pallier à l'absence de participants pour le groupe-témoin, il a été convenu, comme mesure alternative, de faire procéder à une recherche afin de retracer des dossiers judiciaires présentant un haut niveau de conflit, dans lesquels plusieurs jugements ont été rendus, afin d'analyser le profil et l'évolution de tels dossiers à titre de groupe-témoin;
- > Réforme du droit de la famille au Québec : une lettre a été transmise le 11 mars 2014 à M^e Alain Roy (président du Comité consultatif sur le droit de la famille) pour lui offrir la collaboration des membres du comité et des administrateurs de l'AAADFCQ et attirer l'attention de ce Comité sur la nécessité que les travaux de réforme s'effectuent en privilégiant notamment une procédure efficace et moins coûteuse et la confidentialité des dossiers judiciaires en matière familiale.

La présidente tient à remercier sincèrement les membres du comité et des deux sous-comités pour leur contribution proactive et concrète aux travaux du comité durant toute l'année.



LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

MEMBRES

M^e Marc Poirier, président
M^e Guy Audet
M^e Nancy Boyce
M^e Marc Cantin
M^e José Jr da Costa
M^e Josée M. Gagnon
M^e Suzanne Guèvremont
M^e Roxane Hardy
M^e Alain Klotz
M^e Denis Lamy
M^e Jean-Louis Landry
M^e Robert Soucy
M^e François Turcot

REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M^e Luc Harvey, président
M^e Daniel Laflamme, vice-président (*jusqu'à la fin de son mandat*)
M^e Isabelle Normand, vice-présidente
M^e Claudine Novello, régisseuse

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer la liaison entre les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel et la Régie du logement. Les membres du comité débattent de questions propres à ce champ de pratique. Ils proposent des avenues susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Régie du logement. Ils ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice dans l'intérêt des justiciables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a notamment abordé les sujets suivants:

Le Système intégré de services des tribunaux administratifs
Mieux connue sous son acronyme SISTA, l'implantation d'un nouveau système informatique à la Régie du logement constitue, sans aucun doute, le fait marquant de la présente année.

Les membres, qui ont été reçus au siège social de la Régie du logement, ont pu bénéficier d'une présentation complète du nouveau système. Ils ont appris que la Régie du logement a l'ambition de devenir un tribunal sans papier, et ce, conformément à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*.

Les demandes rédigées sur papier sont maintenant numérisées dès leur dépôt. Quant aux pièces, elles le sont aussi peu de temps après leur production à l'audience. Elles seront en principe détruites si elles ne sont pas récupérées par la partie qui les a produites dans l'année de la décision.

Au titre des avantages notables, le système devrait être en mesure d'éviter qu'un procureur ait à comparaître devant le tribunal dans plusieurs dossiers à la fois, comme c'est encore malheureusement souvent le cas. Le système permettra aussi aux praticiens de consulter le dossier dans le confort de leur bureau.

Bien que les demandes ne puissent être introduites en ligne, les membres du comité ont émis le souhait que, dans le but de protéger le public, seuls les avocats puissent le faire si jamais la Régie du logement allait en ce sens. De cette manière, on éviterait qu'un tiers qui n'est pas avocat puisse le faire pour le compte d'autrui.

La refonte du Règlement sur la procédure devant la Régie du logement

Le président du tribunal, M^e Luc Harvey, a invité le comité à participer à la révision du *Règlement sur la procédure devant la Régie du logement*.

Pleinement conscients que l'adoption du nouveau règlement relève de l'Assemblée des régisseurs, les membres se sont réjouis du fait que leurs commentaires puissent être pris en compte par la Régie du logement.

Le Colloque sur le louage résidentiel

Soucieux d'offrir aux praticiens une formation pertinente à l'exercice du droit devant la Régie du logement, le comité, avec la collaboration du tribunal, entend tenir un colloque à l'automne 2014.

Enfin, il y a lieu de se réjouir que les échanges aient été francs et cordiaux.

LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

MEMBRES

M^e Richard McConomy, président
M^e Stéphanie Archambault
M^e Marc Bernard
M^e Marc B. Bilodeau
M^e Chanelle Charron-Watson
M^e Dominique Douglas
M^e Francis Durocher
M^e Anamaria Cristina Miculescu
M^e Marisol Miró
M^e Catherine Ouimet
M^e Ghislain Raymond
M^e Mélisa Thibault

REPRÉSENTANT LE CAIJ

M^{me} Isabelle Pilon, directrice, Réseau de bibliothèques et formation
M^{me} Sonia Loubier, directrice des technologies de l'information

Nombre de séances: 2

MANDAT

Le mandat de ce comité, composé de membres du Barreau utilisateurs des services du CAIJ et de représentants du CAIJ, porte sur les produits et services offerts par le CAIJ, notamment les collections, les outils de recherche et la formation, et ce, en vue de leur amélioration. Il a la responsabilité d'étudier les questions qui lui sont soumises concernant les besoins, les attentes et les préoccupations des utilisateurs des services du CAIJ et de faire les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité a aussi le mandat d'assurer la promotion de l'information juridique auprès des membres du Barreau de Montréal.

- Partenaire de prestige -



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité ont permis aux membres d'être informés des nouveaux développements dans les outils de recherche de la suite JuriBistro^{md} (UNIK, eLOIS, eDoctrine, eQUANTUM, TOPO), des projets en cours et d'autres réalisations au cours de la dernière année. On leur a aussi fourni diverses statistiques d'utilisation des services du CAIJ, dont celles concernant la formation offerte par le CAIJ.

Par ailleurs, les membres ont toujours la possibilité de faire part de leurs suggestions et de leurs recommandations aux représentants du CAIJ afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Ils ont d'ailleurs participé à un groupe de discussion animé par des représentants de la firme Zins Beausnesne, qui avait le mandat de rencontrer les clients afin d'évaluer les services du CAIJ.

LIAISON AVEC LES AVOCATS EN DROIT DES AFFAIRES

MEMBRES

M^e Jacques Laurent, président
M^e Richard Burgos
M^e Gabriel Castiglio
M^e Mylany David
M^e Philippe Décary
M^e Mireille Fontaine
M^e Manon Guesthier
M^e Sara Joli-Cœur
M^e Pierre-Yves Leduc
M^e Daniel Mercier (jusqu'à sa démission)
M^e Nicolas Morin
M^e Franziska Ruf (jusqu'à sa démission)

Nombre de séances: 7

MANDAT

L'objectif premier du comité est d'amener les avocates et les avocats pratiquant en droit des affaires à s'impliquer davantage dans les activités du Barreau et d'affermir ainsi une plus grande représentativité au sein du Barreau.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce comité a été créé par le Conseil du Barreau de Montréal en 2013 à l'initiative du bâtonnier, M^e Luc Deshaies, qui s'inquiétait de la faible participation des avocates et avocats en droit des affaires aux diverses activités du Barreau.

Les premières tâches du comité ont été de définir son mandat et de s'appliquer à rechercher les moyens de rapprocher les avocates et avocats en droit des affaires de leur Barreau. Les membres ont aussi examiné les démarches et mesures à prendre pour mieux faire connaître les attributs de ces avocates et avocats qui représentent plus de la moitié des membres du Barreau de Montréal.

Plusieurs avenues ont été examinées et, dans cette optique, certains projets ont été envisagés. Entre autres, une participation plus importante au Salon VISEZ DROIT, dont les activités aident à sensibiliser le public à ses droits et obligations et au rôle des avocats.

Le comité a également retenu le projet d'organiser une activité éducative et pratique avec les étudiants intéressés au droit des affaires, en commençant par ceux de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, en collaboration avec M^e Stéphane Rousseau, directeur du Centre de droit des affaires et du commerce international.

Enfin, en vue de faire connaître sous des angles différents les caractéristiques de ceux et celles qui pratiquent le droit des affaires, le comité a reçu le président de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, monsieur Michel Leblanc. Cette rencontre a permis de constater que la Chambre de commerce, tout comme d'autres organismes à caractère et mission économiques, étaient réceptifs aux échanges et à une plus importante contribution des avocates et avocats d'affaires aux débats et défis du monde des affaires, notamment en ce qui concerne la situation délicate des sièges sociaux d'entreprises.

Ce comité, qui est le cadet des comités du Barreau de Montréal, a réussi à regrouper des membres qui sont manifestement intéressés à réaliser le mandat du comité et aussi, à échanger sur les défis que présente la pratique du droit des affaires dans le contexte actuel de l'économie de Montréal.

Le président et tous les membres du comité remercient sincèrement M^e Doris Larrivée pour sa précieuse et compétente assistance à la préparation et à la tenue des réunions.



LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

MEMBRES

M^e Joann Zaor, présidente
M^e Christiane Brizard
M^e Sylvie Champagne
M^e Caroline Daoust
M^e Julie de Gongre
M^e Jean-Claude Dubé
M^e Marc Dufour
M^e Éliane Gauvin
M^e Anne Jacob
M^e Sylvie Poirier
M^e Marie-Claude Sarrazin

REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Martin Hébert, président
L'honorable Julie Veilleux, vice-présidente

Nombre de séance: 1

MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et le Tribunal des professions en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit professionnel.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi ses discussions avec le Tribunal des professions afin de traiter certains aspects de la pratique professionnelle.

Notamment, le comité s'est penché sur certains irritants reliés à la signification des décisions du Tribunal des professions. Les membres ont fait des propositions et des mesures concrètes ont été mises en place par le Tribunal des professions pour solutionner ces difficultés.

Également, comme suite aux démarches du comité entreprises à l'automne 2012, le comité a été satisfait de prendre note de la clarification apportée par la Direction générale des services de justice et des registres en date du 4 mars 2014. Dorénavant, les frais exigibles pour le dépôt d'un acte de comparution sont établis en fonction du statut juridique de la personne qui comparait, et ce, sans égard à la désignation des parties faite aux actes de procédures.

Le comité a poursuivi son implication dans la mise à jour de la liste commune de jurisprudence du Tribunal des professions, l'objectif de cette mesure étant d'éviter la production intégrale de décisions se trouvant sur cette liste.

Sensible à l'ouverture manifestée par la magistrature sur la production d'un dossier d'appel sur support électronique, le comité a poursuivi les discussions sur cette possibilité. Ce dossier reste à suivre.

Tout comme le Code des professions, le Tribunal des professions célèbre en 2014 son 40^e anniversaire. Quelques membres ont souligné la possibilité de tenir un troisième colloque pour célébrer cet anniversaire, d'autant plus qu'il s'inscrit dans un processus déjà entamé d'une réforme globale du Code des professions. Ce dossier reste à suivre.

Enfin, la présidente remercie sincèrement les membres de la Magistrature pour leur participation soutenue et intérêt marqué au bénéfice des justiciables et tous les membres du comité pour leur engagement indéfectible.



RAYONNEMENT INTERNATIONAL

MEMBRES

M^e Hugues Langlais, président
M^e Pascal Côté
M^e Francine Décarie
M^e Thomas Delaye-Fortin
M^e Pierre A. Fournier
M^e Faïza Fettouma Kadri
M^e Marie-Eve Gingras
M^e Dan Kraft
M^e Quentin Leclercq
M^e Richard Roy
M^e Stephen Gerard Schenke
M^e Laurent Soustiel
M^e Xavier Van Overmeire

Nombre de séances: 4

MANDAT

Le comité sur le rayonnement international a pour mandat de promouvoir et de favoriser la présence des avocats montréalais dans la pratique interjuridictionnelle du droit et dans le cadre de projets de coopération, le tout dans le respect de la protection du public et des droits de la personne.

Pour mettre en œuvre ce mandat, considérant l'importance de promouvoir l'expertise unique de l'avocat de Montréal en raison de son bilinguisme et son bijuridisme, les actions et les projets du comité seront canalisés en fonction des objectifs stratégiques suivants:

- > Soumettre au Conseil des recommandations concernant l'action internationale du Barreau de Montréal.
- > Accroître l'offre de formation par la tenue de colloques, et ce, tant à Montréal qu'à l'extérieur du Canada, afin de permettre aux avocats du Barreau de Montréal de mieux se positionner sur le marché international.
- > Accroître la promotion de la pratique interjuridictionnelle auprès des membres du Barreau de Montréal.
- > Bonifier les arrimages pédagogiques, économiques ou coopératifs des partenariats.
- > Générer des retombées favorables pour les membres du Barreau de Montréal.
- > Favoriser les échanges et la collaboration entre confrères.
- > Veiller à l'accueil de délégations de représentants de Barreaux étrangers en vue de favoriser les rapprochements professionnels.
- > Favoriser le réseautage par la promotion des organismes en lien avec la pratique juridique internationale.
- > Poursuivre le rôle de vigie axé sur le développement des législations, des nouvelles pratiques, des courants jurisprudentiels en vigueur ailleurs et sur la tenue des activités de formation organisées par les différents organismes.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Soucieux de la pérennité de la vocation internationale du Barreau de Montréal, le comité a fait approuver par le Conseil du Barreau de Montréal un plan quinquennal (2013-2018). Celui-ci a pour principaux objectifs de concrétiser l'intérêt du Barreau de Montréal concernant le rayonnement international, d'accroître les connaissances des avocats du Barreau de Montréal afin de répondre aux besoins découlant de la mondialisation des marchés, d'assurer une présence utile et constante du Barreau de Montréal sur la scène internationale et de faciliter les échanges entre les membres du Barreau de Montréal et ceux des Barreaux étrangers, en priorisant les barreaux et organisations avec lesquels des liens existent déjà.

C'est ainsi que sur la base des liens d'amitié de longue date, deux ententes ont été signées, l'une avec le *Philadelphia Bar Association* et l'autre avec le *Chicago Bar Association*.

Puis, dans la foulée de la vision développée par le comité visant à cibler et conclure des ententes d'abord avec les barreaux des pays émergents que sont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et bientôt l'Afrique du Sud, le Barreau de Montréal a conclu une entente de collaboration avec le Barreau du Brésil, section de Belo Horizonte (Minas Gerais). Un comité conjoint assure le suivi de l'entente.

Côté formation, on notera la tenue d'un premier Colloque en droit comparé (Paris – Bruxelles – Genève – Montréal) auquel ont participé une quarantaine d'avocats montréalais et européens et portant sur l'arbitrage, la gouvernance et le rôle des juridictions suprêmes. Un webinaire sur la propriété intellectuelle est confirmé avec l'*International Law Section of the Los Angeles County Bar Association*.

La page Vigie des activités internationales sur le site Internet du Barreau de Montréal s'est enrichie au fil des mois des différentes manifestations présentant un intérêt international. S'y trouvent à l'occasion, des offres pour des emplois à l'international.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

MEMBRES

M^e Mélanie Dugré, présidente
M^e Christine Aubé-Gagnon
M^e Pierre-Luc Beauchesne
M^e Luana Ann Church
M^e Véronique Cyr
M^e Mylany David
M^e Nathalie Drouin
M^e Carolena Gordon
M^e Émile Langevin
M^e Greg Moore
M^e Noël St-Pierre

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité a le mandat de :

- a) Identifier des Figures de maître susceptibles d'inspirer la confrérie;
- b) Développer et répertorier des outils pour les avocats et les répertorier par secteur sur le site Internet du Barreau de Montréal;
- c) Identifier des moyens de susciter l'appartenance des avocats au Barreau de Montréal;
- d) Présenter les divers comités du Barreau de Montréal;
- e) Promouvoir les services (bébé bonus, mentorat, etc.), les guides (mandat à portée limitée, courtoisie professionnelle, technologies de l'information, etc.) et autres activités du Barreau de Montréal.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a exploité les idées et suggestions de ses membres afin de mener à bien son mandat. Ainsi, la chronique *Figures de maître* a permis de découvrir, sur une base régulière, des avocats inspirés et inspirants qui font rayonner la profession. Les portraits de M^{es} Nathalie Gagnon, Catherine McKenzie, Élise Groulx et les récipiendaires du Mérite du Barreau de Montréal, M^{es} Denise Boulet et Isabelle Allard, ont été publiés dans l'Infolettre et suscités de nombreuses réactions positives. Le comité s'est également bâti une solide banque de candidats pour les prochaines chroniques *Figures de maître*.

La présence sur le comité de plusieurs membres d'autres comités du Barreau de Montréal a permis, à travers la présentation de ces comités, de faire connaître la diversité des comités, notamment le comité sur la diversité ethnoculturelle, le comité des avocates dans la profession et le comité de liaison avec les avocats en droit des affaires. L'exercice a également mis en valeur le travail des nombreux bénévoles qui s'impliquent dans les affaires de leur Barreau et contribué à inciter leurs confrères et consœurs à suivre leur trace. De même, grâce aux idées originales proposées par les membres du comité, la liste des Outils pour l'avocat disponible sur le site Internet du Barreau de Montréal s'est allongée sous les répertoires des Avocates dans la profession et des Avocats en droit des affaires.

Dans la foulée d'une proposition formulée par le comité sur la diversité ethnoculturelle, le comité a offert son plein appui au concept publicitaire élaboré par l'équipe des communications du Barreau de Montréal dont un des objectifs est de développer le sentiment d'appartenance des avocats provenant de tous les secteurs de pratique. Le concept proposé véhicule le message que le Barreau de Montréal est unique en raison de sa diversité et que les avocats qui le constituent doivent être fiers d'en faire partie. Qu'importe le sexe, l'âge, la couleur de la peau, l'origine ethnique des avocats et qu'ils pratiquent comme plaideurs, avocats d'affaires, avocats d'entreprise, enseignants ou gestionnaires, s'impliquer à titre de membres de comités, comme bénévoles ou participants aux activités et formations leur permet d'élargir leur réseau, de s'informer des développements juridiques, de partager leurs connaissances, de s'enrichir professionnellement et personnellement, tout en faisant avancer le droit et la profession.

Cette campagne publicitaire sera également accompagnée d'une nouvelle chronique publiée dans l'Infolettre, *Le Barreau de Montréal, c'est mon Barreau*, qui présentera huit témoignages de membres qui participent aux affaires du Barreau et qui en retirent des avantages.

SERVICE D'AVOCATS DE GARDE (SAGE)

MEMBRES

M^e Jean-François Rousseau, président
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice
M^e Yves Archambault
M^e Danielle Gervais
M^e Nathalie Guertin
M^e Yves Moranville
M^e Marianne Ouellette
M^e David Pecho
M^e Martin Poulin
M^e Martin St-Jean

ONT AUSSI PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE CE COMITÉ

L'honorable André Wery, juge en chef adjoint de la Cour supérieure
([jusqu'à la fin de son mandat](#))
L'honorable Jacques R. Fournier, juge en chef adjoint de la Cour supérieure
L'honorable Michel A. Pinsonnault, juge coordonnateur adjoint de la
Cour du Québec, chambre civile ([jusqu'à sa nomination à la Cour supérieure](#))
L'honorable Louise Comeau, juge coordonnatrice adjointe de la
Cour du Québec, chambre civile
M^e François Bourque, directeur des services judiciaires civils
M^e Vincent Michel Aubé, greffier spécial
M^e Julie Bégin, greffière spéciale
M^e Danièle Besner, greffière spéciale
M^e Patrick Gosselin, greffier spécial

Nombre de séances: 3

MANDAT

L'objectif du comité est de formuler des recommandations et de veiller à développer les outils nécessaires à l'expansion du *Service d'avocats de garde (SAGE)*, le tout afin de poursuivre son objectif premier qui est d'aider les justiciables qui se représentent eux-mêmes et permettre une meilleure accessibilité à la justice.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le SAGE propose des séances d'information de 30 minutes aux personnes qui se représentent seules dans le cadre d'un dossier en matière familiale. Ces consultations, qui sont offertes uniquement sur références de la Cour, se déroulent du lundi au vendredi entre 9 h 30 et 12 h.

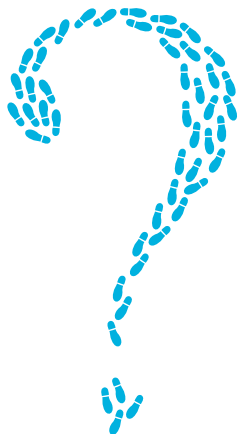
Au cours de l'exercice, plus de 294 consultations ont été réalisées par le SAGE. Ce nouveau record annuel porte à près de 900 le nombre total de consultations effectuées depuis la mise en activité du service en avril 2010. La majorité des consultations émanent de la salle 2.17 et les sujets les plus souvent traités concernent les ordonnances intérimaires, les formulaires et les documents relatifs à la fixation de la pension alimentaire pour enfant.

Pour offrir quotidiennement une aide de qualité, le SAGE peut compter sur l'implication précieuse de dévoués bénévoles, greffiers spéciaux et partenaires (Pro Bono Québec, l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec et la Direction des services judiciaires de la Métropole). En plus d'être appréciée, la collaboration des Services judiciaires est essentielle à la réussite de ce service.

En octobre dernier, le SAGE a pris possession de ses nouveaux locaux composés de trois salles de consultation et d'une salle d'attente privée. Dans cet environnement professionnel plus spacieux, les bénévoles bénéficient maintenant d'un accès Internet sans fil et de téléphones.

La gestion du SAGE est assurée par la coordonnatrice, M^e Nancy Brouillette. Celle-ci est épaulée dans cette fonction par toute l'équipe du Barreau de Montréal et, plus particulièrement, par madame Mahinda Rosarion et M^e Nathalie Guertin.

Les membres se sont réunis à plusieurs reprises. En plus de participer à l'amélioration constante des services, ils ont poursuivi la préparation des outils de référence nécessaires en vue de permettre au SAGE d'apporter du soutien aux personnes se représentant seules à la Chambre de pratique de la Cour du Québec. On espère ajouter ce nouveau volet au cours de l'exercice 2014-2015.



Pour être bien orienté

TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

MEMBRES

M^e Elizabeth Greene, présidente
M^e Nancy Brouillette, coordonnatrice
M^e Dominique Bourcheix
M^e Marie-Josée Brunelle
M^e Maureen Flynn
M^e Andrée Gosselin
M^e Jean-François Rousseau
M^e Martha Shea
M^e Miville Tremblay

Nombre de séances : 5

MANDAT

Ce comité avait la tâche d'organiser la sixième table ronde sur la justice participative.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Près de cinquante participants provenant de la Magistrature, des tribunaux administratifs, des Facultés de droit, de divers organismes, du Barreau et des ministères fédéral et provincial de la Justice ont assisté, le 20 novembre dernier, au Club St-James, à la *Table ronde sur la justice participative*. Le modérateur, M^e Miville Tremblay, a orchestré avec brio cette sixième édition.

L'offre de service en matière de justice est en constante évolution afin de répondre aux besoins changeants de la société. Le nombre grandissant de citoyens qui désirent s'impliquer plus activement dans la résolution de leurs conflits constitue l'une des manifestations de ce changement.

Les outils pour répondre à ce besoin du citoyen auraient avantage à être plus largement connus. Ce constat découle entre autres des discussions qui se sont déroulées lors de la 5^e Table ronde concernant les moyens de sensibiliser les membres de la communauté juridique et d'assurer une diffusion plus efficace du concept de la justice participative. Ces réflexions ont été poursuivies cette année sous le thème *La justice participative : On l'affiche!*

La présentation d'un volet de la justice réparatrice ainsi que des témoignages d'avocats de divers secteurs concernant l'intégration de la justice participative dans leur pratique quotidienne de la profession ont constitué les premières activités de cette journée.

Ensuite, dans le cadre de l'atelier *J'intègre la justice participative et je l'affiche!*, les participants ont été invités à identifier des suggestions précises pour chacun des secteurs de la justice qui permettront d'améliorer la diffusion et l'intégration de la justice participative.

De plus, les membres du comité organisateur de la Table ronde se sont inspirés des travaux préliminaires sur la définition de la justice participative pour élaborer la définition inclusive suivante :



La justice participative est une conception de la justice. Elle est une nouvelle approche, complémentaire à la justice traditionnelle, qui est de plus en plus offerte par les avocats du Québec. Elle intègre des notions de droit, de sociologie, de psychologie, de philosophie et d'éthique.

Avantages et caractéristiques :

- > Elle vise à prévenir, atténuer, trouver des solutions ou résoudre les conflits en tenant compte de leurs cycles de vie et à favoriser un sentiment de justice.
- > Elle mise sur la participation active et responsable du citoyen.
- > Le citoyen impliqué dans une démarche de justice participative pourra choisir, parmi plusieurs moyens possibles, celui ou ceux qui correspondent au degré d'implication souhaité dans la recherche d'une solution au conflit ou à la situation problématique vécue.
- > Les moyens disponibles varient en fonction du cycle de vie du conflit ou des circonstances, des intérêts et de la capacité des personnes ou instances impliquées.
- > La justice participative s'applique dans un large éventail de situations, qu'elles soient ou non judiciairisées.

La justice participative comprend, entre autres, les méthodes de résolution suivantes :

- > La médiation, sous toutes ses formes;
- > L'arbitrage – la décision est prise par un tiers;
- > La négociation — assistée ou non;
- > Le droit collaboratif.

Celle-ci a été diffusée sur le site Wikipédia contribuant ainsi de façon concrète aux efforts d'intégration. Le dévoilement de cette initiative était accompagné d'une invitation à la collaboration afin de bonifier l'information ainsi ajoutée sur Wikipédia.

D'ailleurs, il est important de souligner la grande générosité des personnes présentes qui année après année participent avec enthousiasme aux ateliers proposés et le travail accompli dans l'ombre par les membres du comité organisateur qui réussit le défi d'offrir un contenu renouvelé, concret et inspirant à chaque édition.

DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE
(COMITÉ CONSULTATIF)

MEMBRES

M^e Noël St-Pierre, président
M^e Attieha Rebeca Chama
M^e Maria Giustina Corsi
M^e Keith Hanna
M^e Awatif Lakhdar
M^e Steven Mark Kmec
M^e Zeïneb Melloui
M^e Donald Michelin
M^e Hervé Ndedi Penda
M^e Catherine Ouimet
M^e Aline Uyen Khanh Quach
M^e René Saint-Léger

Nombre de séances : 3

MANDAT

Le comité a pour mandat d'appuyer le Barreau de Montréal et l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) dans la réalisation de leur vision d'ouverture ethnoculturelle, notamment :

- > en développant la connaissance des membres du Barreau de Montréal et de l'AJBM sur les réalités des communautés culturelles;
- > en incitant la participation des avocats, membres des communautés culturelles, dans les activités du Barreau et de l'AJBM, dans le développement de la profession et dans son accès;
- > en organisant des activités de formation.

On ajoute les moyens suivants à ceux élaborés afin de réaliser le mandat du comité :

- > Aider à l'intégration sur le marché du travail des avocats et stagiaires en droit qui sont des ressortissants étrangers ou des personnes issues des communautés culturelles (en général visibles).
- > Sensibiliser les employeurs à leurs réalités.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Parmi les activités du comité en 2013-2014, on peut citer :

- > La tenue d'une rencontre avec des avocats membres d'associations de juristes de communautés culturelles;
- > Une collaboration avec la conseillère en équité du Barreau du Québec;
- > La participation aux travaux du comité de relations avec les membres du Barreau de Montréal;
- > L'organisation d'un travail de promotion de la profession juridique au sein de communautés culturelles, en premier lieu avec la communauté haïtienne;
- > La participation à la rédaction du mémoire du Barreau de Montréal sur la « Charte des valeurs ».

Le comité a accueilli de nouveaux membres en 2013-2014 pour mieux refléter la diversité ethnoculturelle de Montréal.

ÉCOCOMITÉ

MEMBRES

M^e Amélie Chartier-Gabelier, présidente (jusqu'à sa démission)
M^e Jennifer Besner (jusqu'à sa démission)
M^e Vanessa Deschênes (jusqu'à sa démission)
M^e Catherine Dufour
M^e Catherine Fugère-Lamarre
M^e Mira Gauvin (jusqu'à sa démission)
M^e Karine Gourde (jusqu'à sa démission)
M^e Rosine Knafo
M^e Andréanne Latreille (jusqu'à sa démission)
M^e Sherley Morin
M^e Catherine Ouimet
M^e Agnes Rossignol
M^e Jean-François Sabourin

Nombre de séances : 2

MANDAT

Ce comité conjoint avec l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) a pour mandat de réfléchir sur les meilleures façons de faire pour contribuer à la protection de l'environnement et d'en faire la promotion au sein de la communauté juridique de Montréal.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'ÉcoComité a poursuivi son mandat en réfléchissant aux meilleures façons de contribuer à la protection de l'environnement et de promouvoir celle-ci au sein de la communauté juridique. Les membres du comité ont poursuivi l'élaboration d'une boîte à outils verte dont l'objectif est de fournir aux avocats les moyens nécessaires pour se doter de meilleures pratiques vertes tout en alliant économie et efficacité.

Les membres du comité ont identifié les membres susceptibles de recevoir le contenu informationnel au sein des cabinets, des entreprises et des contentieux formés de juristes de l'État. Ces personnes sont généralement responsables des comités verts en place ou simplement, en l'absence d'un tel comité, intéressées à recevoir et à mettre en place les initiatives proposées.

Le contenu informationnel à transmettre est toujours en cours d'élaboration et le comité a répertorié les pratiques susceptibles d'inciter les membres de la communauté juridique de Montréal à développer leur réflexe, mettre en place de meilleures pratiques et ainsi diminuer de façon substantielle leur empreinte écologique. On pense par exemple à des informations relatives à des produits nettoyants écologiques, des services de traiteur, des services de recyclage des appareils électroniques ou simplement privilégier des outils permettant une saine gestion des ressources.

Finalement, les membres du comité sont à réfléchir à la meilleure façon de transmettre l'information colligée à ces membres. Plusieurs idées ont été soumises par les membres du comité, dont la transmission d'un bulletin électronique ou encore l'idée de mettre sur pied un kiosque de l'« Avocat vert » qui pourrait être présent lors de certains événements organisés par l'AJBM ou le Barreau de Montréal.

Le comité prévoit être en mesure de soumettre ces initiatives durant l'année 2014-2015.

MANDATS À PORTÉE LIMITÉE

MEMBRES

M^e Elizabeth Greene, présidente
M^e Julie Barnabé
M^e Marc Bissonnette
M^e Véronique Collard
M^e Francis Donovan
M^e Philippe Duplantier
M^e Bernard Grenier
M^e James A. Robb
M^e Nathalie Roy
M^e Michæl D. Worsoff

Nombre de séance : 1

MANDAT

Ce comité a été formé afin d'examiner tous les enjeux liés au mandat à portée limitée. Plus connus sous les vocables « *Limited scope representation* » et « *Unbundling legal services* », il s'agit de situations où le mandat de l'avocat ne couvre qu'une partie du dossier, et non son intégralité. Offerts à ceux dont les moyens financiers sont limités, qui ne sont pas admissibles à l'Aide juridique ou qui souhaitent se représenter seuls, le mandat à portée limitée permet aux justiciables de bénéficier des conseils d'un avocat dans les limites de leur budget et pour une partie du dossier seulement.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Suite à la publication du Guide sur les mandats à portée limitée en septembre 2011, le comité a poursuivi sa réflexion sur les meilleurs moyens de sensibiliser les avocats sur les divers enjeux liés au mandat à portée limitée et il a été suggéré d'offrir de la formation en la matière.

Le comité a également discuté des démarches nécessaires afin d'informer le public de l'existence du mandat à portée limitée et plusieurs partenaires potentiels ont été identifiés à cette fin.

Enfin, il a été suggéré de faire campagne auprès des compagnies offrant de l'assurance juridique afin que le mandat à portée limitée fasse partie des services couverts.

GUIDE À L'INTENTION DES AVOCATS FAISANT FACE À DES PARTIES NON REPRÉSENTÉES

MEMBRES

M^e Véronique Collard, présidente
M^e Maria De Michele
M^e Édith Delisle
M^e François Desroches-Lapointe
M^e Guylaine Duplessis
M^e Marianne Ouellette
M^e Jean-François Rousseau
M^e Johanne Tellier
M^e Angela Todaro

Nombre de séances : 2

MANDAT

Le comité a la tâche de rédiger un Guide dont le but est de démystifier le rôle de l'avocat, de mieux l'outiller afin qu'il soit en confiance dans les limites de son interaction avec la partie non représentée.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Barreau de Montréal a créé un comité multidisciplinaire chargé de préparer un Guide des meilleures pratiques à l'intention des avocats faisant face à des parties non représentées. Le Guide sera accompagné de documents types pour aider les avocats à mieux gérer tous les aspects des dossiers (communications, déroulement de l'instance, preuve et procédure, négociation, etc.)

Le comité a également consulté des représentants de divers instances et organismes afin de s'assurer d'avoir un portrait juste et global de la situation. Les travaux se poursuivent et le comité espère être en mesure de lancer le Guide à l'occasion de la Reentrée judiciaire de septembre 2014.





JOURNÉE DU BARREAU

Un franc succès pour l'édition 2013 (texte de Philippe Samson)

Le 12 septembre dernier marquait la Journée du Barreau de Montréal 2013. Pour l'occasion, les juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec ont livré en matinée, lors de la cérémonie d'ouverture des tribunaux, leurs observations sur l'évolution du droit et de son exercice au Québec. En après-midi, la cérémonie de la Journée du Barreau a permis aux intervenants du milieu de la justice et des personnalités invitées de partout autour du monde d'inspirer les échanges et la fierté de la profession. Enfin, tous ont été invités à clore la journée avec une réception dînatoire festive et rassembleuse offerte sur place, avec musique et danse.

L'ouverture des tribunaux



Comme le veut la tradition, c'est d'abord la cérémonie d'ouverture des tribunaux qui a marqué le début de l'année judiciaire : «cette tradition séculaire permet de réunir le monde juridique chaque année et de discuter des enjeux auxquels nous sommes

confrontés dans le moment présent», a rappelé la juge en chef du Québec, l'honorable Nicole Duval-Hesler. C'est donc dans la salle Jules-Deschênes du Palais de Justice de Montréal que les juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec ont exprimé leurs observations sur l'année qui vient de s'écouler, mais aussi les objectifs de celle qui s'annonce.

Aussi, en dépit des avancées faites au cours des dernières années en matière d'accessibilité à la justice, c'est encore principalement ce sujet qui a marqué leurs propos. Pourtant, déjà en augmentant par exemple les effectifs avec la nomination de nouveaux juges et en exigeant un assouplissement dans les compressions faites dans le personnel administratif, il devrait être plus facile d'arriver à des délais plus acceptables dans la conduite des affaires judiciaires.

Donner suite plus rapidement aux multiples projets proposés pour améliorer la question de l'accessibilité à la justice est un des éléments aussi soulevés qui permettrait au système de justice de suivre la cadence pour demeurer crédible, pertinent et d'actualité. À titre d'exemple, la juge en chef de la Cour d'appel est toujours dans l'attente d'une permission de siéger occasionnellement en région dans le but de familiariser les milieux juridiques locaux avec la procédure d'appel et d'effectuer un rapprochement avec les justiciables. Comme l'a aussi souligné l'honorable Élisabeth Corte, juge en chef de la Cour du Québec, «le système de justice et ses institutions font partie d'une société rythmée par des transformations sociales, culturelles et économiques perpétuelles».

Qui plus est, dans un contexte où de plus en plus de justiciables choisissent de se représenter seuls (20% à la Cour supérieure en 2004 en matière civile contre 32% aujourd'hui et 44% en droit familial), leur manque d'expertise expose souvent le cheminement des procédures à des délais supplémentaires car, comme l'a expliqué l'honorable François Rolland, juge en chef de la Cour

supérieure du Québec, «cela exige davantage de temps tant pour le juge que pour le personnel administratif et, possiblement, l'avocat de la partie représentée».

La cérémonie de la Journée du Barreau



En après-midi, les participants à la cérémonie de la Journée du Barreau ont pu entendre les propos inspirants de l'honorable Richard Wagner, juge à la Cour suprême et président d'honneur, ainsi que ceux du ministre de la Justice du Québec, M^e Bertrand

St-Arnaud, du bâtonnier de Toulouse, M^e Frédéric Douchez, du président de l'Association du Barreau canadien, M^e Fred Headon, de la bâtonnière du Québec, M^e Johanne Brodeur et du bâtonnier de Montréal, M^e Luc Deshaies.

Le juge Wagner a saisi l'occasion pour non seulement souligner tous les accomplissements et les réalisations du Barreau de Montréal au cours des dernières années, mais surtout pour souligner l'opportunité qu'offre cette journée de se rencontrer entre collègues pour discuter. «À l'heure où les citoyens n'ont jamais été aussi cyniques envers la classe politique et à l'heure où les justiciables, incluant les avocats, se campent dans un individualisme qui risque d'éroder de façon insidieuse nos valeurs communes, je trouve réconfortant, lors de la Journée du Barreau de Montréal, de prendre du recul, ne serait-ce que pour quelques heures. Cette journée a toujours représenté à mes yeux, une occasion de réflexion, un moment de sérénité au cours duquel je peux fraterniser avec mes confrères et mes consœurs».



Les propos du ministre St-Arnaud allaient dans le même sens quant à l'importance de se réunir. Le ministre a lui aussi tenu à être présent à cette activité pour réaffirmer sa priorité absolue en matière d'accessibilité à la justice et sa conviction que c'est

en s'unissant que pourra avancer le système de justice : «votre collaboration et votre mobilisation à tous et toutes sont essentielles pour faire bouger les choses en matière de justice. Quand on travaille tous ensemble et qu'on pousse tous dans la même direction, c'est assez fascinant de voir à quel point on peut avoir des résultats», a-t-il mentionné.

Un Barreau pour tous

D'ailleurs, sur ce dernier point, que ce soit en matinée à l'occasion de la rentrée des tribunaux ou plus tard en après-midi pendant la cérémonie de la Journée du Barreau qui s'est tenue à l'hôtel Le Reine Elizabeth, les représentants des diverses instances ayant été invités à prononcer un discours ont été inspirés par le thème du Barreau de Montréal, soit «Un Barreau pour tous». Ils ont notamment saisi cette occasion pour souligner l'importance du travail de tous les avocats dans la société et l'influence positive qu'ils



peuvent avoir dans leur communauté. « Nos institutions judiciaires si chères à la démocratie ne sauraient évoluer ni même subsister sans l'apport journalier des avocats dont la proximité avec les justiciables permet aux tribunaux de répondre aux besoins de ces derniers », avait déjà mentionné en matinée la juge en chef du Québec.

De même en fin d'après-midi, lorsque la bâtonnière du Québec, M^e Johanne Brodeur, invitée à prendre la parole, a plutôt préféré présenter un court montage mettant en valeur la diversité qui caractérise la profession et ses membres ainsi que les talents, les connaissances et les accomplissements de certains d'entre eux: « par la présentation de ces personnes inspirantes, j'ai voulu rendre hommage à tous ceux d'entre nous qui par leur engagement améliorent notre monde et font rayonner notre profession », a-t-elle succinctement résumé. Le bâtonnier de Toulouse, M^e Frédéric Douchez, a pour sa part énoncé avec éloquence et humour les liens qui unissent les Barreaux de Montréal et de Toulouse et leurs bâtonniers.

Une occasion de rendre hommage



Avant de conclure la cérémonie d'ouverture des tribunaux et de passer à la réception, le bâtonnier de Montréal a remis la Médaille du Barreau de Montréal à M^e Pierre Legrand en reconnaissance de son apport à la société québécoise comme

avocat d'affaires francophone. « C'est pour souligner le rôle que ce spécialiste du droit des affaires a joué dans la société québécoise et sa contribution inestimable au rayonnement de la profession que le Conseil, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, a décidé de lui remettre la plus haute distinction du Barreau de Montréal », a expliqué le bâtonnier Deshaies.

Un hommage a également été rendu aux avocats célébrant leur 50^e, 60^e et même leur 70^e anniversaire d'admission au Barreau (pour plus de détails, voir la section Les prix et les hommages). Comme s'est exprimé à ce sujet le juge Wagner, « être inscrit au Barreau pendant autant d'années pour pratiquer le droit avec intégrité, générosité et professionnalisme et continuer avec autant d'enthousiasme qu'à leurs débuts est quelque chose d'exceptionnel ». De même, le ministre St-Arnaud a tenu à saluer leur engagement, rappelant que « tous ces collègues œuvrant depuis longtemps dans la profession ont contribué à l'éclosion d'un Québec moderne et sont une source d'inspiration pour nous tous ».

Une réception dînatoire réussie



En choisissant d'inscrire son bâtonnat sous ce thème, le bâtonnier Deshaies avait l'ambition de convaincre les avocats de tous horizons de s'intéresser aux affaires de leur Barreau. Avec l'organisation d'un tel événement, le Barreau de

Montréal semble avoir trouvé une façon efficace d'encourager

une participation plus soutenue des membres aux activités du Barreau de Montréal puisque près de 600 avocats ont participé à la cérémonie et à la réception dînatoire qui a suivi. Les participants ont d'abord pu discuter entre eux en dégustant de succulentes bouchées, pour ensuite se divertir au rythme de la musique du groupe 1945, grâce à la générosité des partenaires de l'événement, le Groupe Montpetit Ressources Humaines ainsi que l'Association d'assurances du Barreau canadien. Dirigé par monsieur Paul Chacra, l'orchestre a su reprendre, avec rythme et entrain, des chansons à succès connues de tous.

En définitive, tant la très grande participation des avocats à cette journée que l'heure à laquelle s'est terminée la soirée dansante ont fait état de la réussite de la journée et de l'intérêt réel qui subsiste pour ces occasions de se retrouver.



LES ACTIVITÉS



PRESTATION DE SERMENT

Dans le but de permettre aux stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que le bâtonnier ou le premier conseiller et un représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Donc, au cours de l'année 2013-2014, le bâtonnier et le premier conseiller ont présidé 16 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles ils ont fait prêter serment à 584 stagiaires. Ils ont aussi fait prêter serment à 40 stagiaires lors de 16 cérémonies privées, pour un total de 624 nouveaux avocats.

TOURNOI DE GOLF

Le 11 juillet 2013, sur les allées du magnifique Club de golf Saint-Raphaël, a eu lieu le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Comme le veut la coutume, c'est avec plaisir et enthousiasme que les membres de la Magistrature et du Barreau se sont livrés une joute amicale.

Cette journée a été réussie grâce au travail du comité organisateur du tournoi de golf, M^{es} Stéphane Caïdi et Louis-Paul Hétu, coprésidents, M^{es} Jean Bernier, Jean-Marc Clément, Maria Giustina Corsi, madame Gislaine Dufault, M^{es} Luc-Olivier Herbert, Catherine Ouimet, madame Christine Plourde, M^{es} Michel Paul Synnott et Mélanie Thifault.

Par ailleurs, la générosité des nombreux partenaires, dont le Groupe Montpetit Ressources Humaines, l'Association d'assurance du Barreau canadien et Médicassurance, a permis à plusieurs golfeurs de recevoir un prix.

La prochaine édition se tiendra le lundi 16 juin 2014 au Club de golf de l'île de Montréal. Soyez-y!

- Partenaire de prestige -



DE GAUCHE À DROITE :

André Deguire, Alexandre Grenier, Jean-Pierre Deguire, Marie-Claude Drouin, André d'Orsonnens, Normand Bérubé et Michael Ghazal.

TOURNOI DE TENNIS

Comme le veut maintenant la tradition, la 20^e édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal s'est tenue le dernier vendredi de janvier, soit le 31 janvier 2014. À cette occasion, Michæl Ghazal et Alexandre Grenier (groupe A), les frères André et Jean-Pierre Deguire (groupe B) et Normand Bérubé et Marie-Claude Drouin (groupe C) ont été couronnés champions.

Les commanditaires du tournoi étaient Groupe Montpetit Ressources Humaines, qui a offert un iPad, Druide informatique, qui a offert de nombreux prix, dont un exemplaire d'Antidote et plusieurs livres des Éditions Druide, et l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC), qui a offert un chèque cadeau de 300\$ chez Sport Expert.

L'activité a été organisée par le comité composé de M^e André d'Orsonnens, président, M^{es} Pierre Chabot, Paul Vincent Marcil et Paul-André Mathieu. Au cours du souper qui suivait le tournoi, un bref hommage a été rendu à M^e d'Orsonnens qui tirait sa révérence comme président du comité, après 20 ans.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 30 janvier 2015.



COLLOQUES ET CONFÉRENCES

22 MAI 2013 : COLLOQUE DE LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE — LA CRA ÉCLAIRÉE

Conférenciers et sujets :

Après une brève présentation des activités de la Cour supérieure par le juge en chef, l'honorable François Rolland, les participants ont pu se familiariser avec la Conférence de règlement à l'amiable (CRA) 10 ans après son introduction au Code de procédure civile. Entrecoupés de capsules vidéo présentant des extraits des diverses étapes d'une CRA, l'honorable André Roy, ainsi que M^{es} Martin Bernard et Dominique Vézina ont traité notamment :

- > De la façon de se préparer et de préparer son client adéquatement à une CRA;
- > Du rôle de l'avocat avant et pendant la CRA;
- > Du rôle du juge lors de la CRA.

Les conférenciers ont aussi proposé divers trucs et astuces découlant de leur expérience en matière de CRA, et ce, en tenant compte du point de vue de tous les intervenants.

11 JUIN 2013 : COLLOQUE DU COMITÉ DE LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL — DEUX FORMATIONS PERTINENTES SI VOUS PRATIQUEZ À LA COUR MUNICIPALE

Conférenciers et sujets :

Après un bref mot de bienvenue de l'honorable Morton S. Minc, juge-président de la cour municipale de Montréal, le colloque a comporté deux volets :

1) *Les 6 décisions qu'il faut connaître pour plaider efficacement à la cour municipale de Montréal*

La cour municipale de Montréal a sélectionné les six décisions (matières criminelle et pénale) que devrait connaître tout avocat désirant plaider efficacement à la cour municipale. M^e Christina Bouthillier de même que M^{es} Mylène Bergeron et Laurent-Alexandre Duclos-Bélangier ont présenté et analysé les six décisions sélectionnées selon leur point de vue respectif d'avocate de la défense et de procureurs municipaux.

2) *Les sanctions administratives du CSR suite à une infraction impliquant la conduite d'un véhicule à moteur : l'impact des modifications*

Comme le Code de la sécurité routière a subi d'importantes modifications au cours des dernières années et que l'impact des sanctions administratives sur le droit de conduire est majeur, M^e Alexandre Tardif a résumé les infractions ciblées et les conséquences administratives affectant le permis ou le droit de conduire un véhicule à moteur. Il a aussi fait un examen des récentes modifications législatives, notamment celles relative à l'imposition d'un éthylomètre à vie et les périodes minimales d'interdiction de conduire.

25 OCTOBRE 2013 : COLLOQUE DU COMITÉ SUR LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL — QUÉBEC-EUROPE : ARBITRAGE, TRIBUNAUX ET GOUVERNANCE

Conférenciers et sujets :

Des conférenciers européens et québécois de renom se sont réunis le temps de cette conférence qui portait sur les sujets suivants, essentiels à la bonne pratique du droit des affaires, dans une optique de droit comparé :

- > **Arbitrage : les évolutions récentes et leur mise en pratique (modérateur : M. le bâtonnier Luc Deshaies)**
 - M^e Marc Dal (secrétaire de l'Ordre du Barreau de Bruxelles)
 - Professeur Babak Barin (Université de Sherbrooke)
- > **Le rôle des juridictions « suprêmes » ou équivalentes de part et d'autre de l'Atlantique (modérateur : M^e Pierre A. Fournier)**
 - M^e Thomas Baudesson (Clifford Chance, Barreau de Paris)
 - M^e Catherine Pilon (Dentons Canada, Barreau de Montréal)
- > **La notion de bonne gouvernance des entreprises (modérateur : M^e Hugues Langlais)**
 - Monsieur Michel Nadeau (Directeur général de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques)
 - M^e Sébastien Bettschart (ABELS avocats, Barreau de la Suisse)

7 NOVEMBRE 2013 : CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES AVOCATS EN ENTREPRISE — THE ANTI-SPAM LAW

Conférenciers et sujet :

Cette conférence a permis aux participants de se familiariser avec la nouvelle *Loi canadienne antispam* en vue de son entrée en vigueur. Celle-ci a été présentée et commentée par les experts suivants :

- > Monsieur Bill Abbott, premier conseiller juridique, affaires juridiques, Bell Canada
- > Madame Lynne M. Perrault, directrice de la division de mise en application du commerce électronique, CRTC
- > Madame Stéphanie Rich, adjointe à la conseillère juridique générale, Protection de la vie privée et éthique, Aïmia
- > M^e Barry Sookman, associé spécialiste en matière de droit de la technologie de l'information et de la propriété intellectuelle au Canada, McCarthy Tétrault

7 NOVEMBRE 2013 : CONFÉRENCE DE L'ENGLISH-SPEAKING SECTION OF THE BAR OF MONTREAL — TRIAL PRACTICE DOS AND DON'T : HOT TIPS FROM THE EXPERTS (5TH EDITION)

Conférenciers et sujet :

Le thème de la 5^e édition était « Les défis que posent les plaideurs sans avocat au sein de notre système de justice ». Chacun des quatre panélistes a apporté son point de vue sur le sujet. Le point de vue de la Magistrature a été offert par l'honorable Carol Cohen, j.c.s. M^{es} Natacha Calixte, Martin J. Greenberg et Peter Kalichman ont présenté le point de vue d'avocats, qui pratiquent en droit familial et en litige civil et commercial, aux prises avec un justiciable non représenté. M^e Brian R. Mitchell, membre de la section Anglophone, a animé cette conférence.

COLLOQUES ET CONFÉRENCES (SUITE)

19 OU 22 NOVEMBRE 2013: SOLUTIONS POUR GESTIONNAIRES — LE MILIEU JURIDIQUE ET SON PROBLÈME DE RELÈVE: TRUCS ET ASTUCES POUR UNE MEILLEURE GESTION DE VOS RESSOURCES HUMAINES

Sujet:

Comme le problème de relève qualifiée est grandissant et qu'il est impératif de bien comprendre le marché de l'emploi actuel, de savoir où se situe le vrai problème et de s'adapter adéquatement, le Barreau de Montréal a offert, à deux reprises, cette formation, qui a permis aux participants de trouver des solutions concrètes et d'avoir des trucs et astuces afin de maximiser leur gestion des ressources humaines et de conserver leur capital humain pour contrer cette problématique afin que la rentabilité de leur entreprise en soit affectée le moins possible.

Conférencière:

Madame Danielle Montpetit, Adm. A., fondatrice et présidente du Groupe Montpetit, qui conseille les employeurs et chercheurs d'emplois depuis 30 ans.

16 JANVIER 2014: CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DU SERVICE DE MENTORAT — MENTORAT = DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Conférenciers et sujets:

Le mentorat étant maintenant une activité reconnue aux fins de la formation continue obligatoire, le comité du Service de mentorat a organisé une activité ayant pour but de mieux faire connaître le mentorat et son utilité, afin d'amener des avocats d'expérience à devenir mentor et de jeunes avocats à utiliser le service de mentorat.

Les participants ont pu entendre les conférences suivantes:

- > Présentation du Service de mentorat du Barreau de Montréal et de l'AJBM, par M^e Aline Quach, présidente du comité du Service de mentorat.
- > Modalités relatives à la formation continue obligatoire, par M^e Yanneck Ostaficzuk, avocat et gestionnaire au service de la formation continue du Barreau du Québec.
- > Différence entre le mentorat et le coaching, par M^e Claude Provencher.

Les honorables Claude Champagne, juge à la Cour supérieure, et Louise Mailhot, Ad. E., avocate conseil auprès des groupes de pratique Litige et Droit du travail au cabinet de Fasken Martineau, ont aussi, à cette occasion, témoigné de leur expérience comme mentor.

22 AU 29 JANVIER 2014: ACTIVITÉ ORGANISÉ PAR LE COMITÉ HAÏTI — TOURISME ACADÉMIQUE

Des avocats du Québec ont participé à un séjour de tourisme académique en Haïti. Ils ont pu assister aux conférences mentionnées ci-dessous, participer à des activités de réseautage au sein de la communauté juridique haïtienne et découvrir Haïti à travers ses merveilleux sites touristiques et culturels. Au cours de ce séjour d'une durée de sept jours, les participants ont aussi pu se familiariser avec le système et la pensée juridiques de leurs homologues et d'approfondir leurs connaissances sur différents sujets d'intérêt dans une optique de droit comparé.

Conférenciers et sujets:

- > **Faire affaires en Haïti**
 - M. Gregory Mevs, coprésident du Conseil Consultatif Présidentiel pour le Développement Économique et l'Investissement
 - M. Andy René, directeur général du Centre de Facilitation des Investissements
 - M. Bernard H. Gousse, coordonnateur de la Commission présidentielle de la Réforme du droit des Affaires
- > **La création d'une entreprise en Haïti**
 - M^e Fritz Frédéric, membre du Barreau de Port-au-Prince et un des fondateurs du Cabinet Juris-excel
- > **Les avantages fiscaux et douaniers conférés aux entreprises en Haïti**
 - M^e Fritz Frédéric, membre du Barreau de Port-au-Prince et un des fondateurs du Cabinet Juris-excel
- > **La résolution des litiges commerciaux des entreprises en Haïti**
 - M. Georges Henry, secrétaire général de la CCAH
 - M. Henri Bazin, président de la CCAH
 - M^e Aline Waqam, de la CCAH
 - M^e Maridès Ménager, de la CCAH
 - M^e David Lafortune, accompagné d'avocates de la CCAH
- > **L'OMC et l'immigration d'affaires**
 - M^e Hugues Langlais, Langlais avocats
- > **Les éléments de base du droit de la construction**
 - M^e Serge Crochetière, Crochetière Pétrin
- > **Découvrir l'agro-industrie**
 - M^e Alain Garneau de la Coop Fédérée

5 FÉVRIER 2014: LES CONFÉRENCES ELIZABETH MONK — LES PREMIÈRES!

(Une conférence Elizabeth Monk est organisée annuellement par le comité des avocates dans la profession. Les sujets présentés dans ce cadre portent sur l'avancement des femmes dans la profession. M^e Elizabeth Monk a été l'une des premières femmes à accéder à la profession)

Conférencière et sujet:

L'honorable Louise Mailhot, Ad. E., auteur du livre *Les premières — L'histoire de l'accès des femmes à la pratique du droit et à la magistrature*, a fait un tour d'horizon de l'histoire passionnante de l'accès des femmes à la pratique du droit et à la magistrature au Canada et au Québec, en présentant les portraits inspirants des pionnières qui ont ouvert la profession juridique aux femmes d'aujourd'hui.

6 FÉVRIER 2014: CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES CONFÉRENCES VISEZ DROIT — CONCOCTER ET SERVIR UNE CONFÉRENCE DIGNE DES GRANDS MAÎTRES

Conférencier et sujet:

M^e Dominic Jaar, ce passionné d'art oratoire, à l'image d'un scientifique fou, s'est penché sur la chimie de bonnes et moins bonnes, voire mauvaises, présentations. Il a offert aux participants ses trucs et astuces pour faire d'excellentes présentations.

4 AVRIL 2014: CONFÉRENCE DU COMITÉ DES AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE — L'AVOCAT EN ENTREPRISE À L'ÈRE DES MÉDIAS SOCIAUX

Conférenciers et sujets:

Les médias sociaux sont présents dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Ils sont à la fois un puissant outil de diffusion et une source de défis pour les entreprises. Par cette conférence, le Barreau de Montréal a voulu sensibiliser les avocats en entreprise à la protection des marques de commerce dans ce cadre de l'instantanéité et aux moyens de gérer plus efficacement la présence des médias sociaux sous toutes ses formes dans le milieu de travail, en offrant les conférences suivantes:

- > La protection des marques de commerce sur les réseaux sociaux, par de M^e Giovanna Spataro, Gowlings.
- > Impact des médias sociaux dans les différents aspects juridiques de l'entreprise: La gestion de la vie privée, la discipline, l'établissement de politiques et les relations de travail), présentation de M^{es} Mélanie Morin et Josée Gervais, de Gowlings, et de monsieur Laurent Pépin, de National.

23 AVRIL 2014: LE NON-VERBAL, ATOUT OU DANGER POUR LA PROFESSION JURIDIQUE?

Conférencier et sujet:

Le non-verbal peut donner de précieux indices susceptibles d'aider à découvrir la vérité et révéler la tromperie. Or, vu l'évidente difficulté à distinguer le vrai du faux dans tout ce qui est dit et écrit sur le sujet, il n'est pas étonnant que certains soient sceptiques. Dans le cadre de cette formation, les participants ont été introduits à différentes notions touchant la détection du mensonge ayant fait l'objet de recherches scientifiques, le tout afin de répondre à la question: Le non-verbal, atout ou danger pour la profession juridique? M^e Vincent Denault a, entre autres, fait part de divers travaux sur le non verbal et la détection du mensonge et leurs conclusions. Il a aussi indiqué quelles sont les croyances populaires et pourquoi il faut s'en méfier.

1^{er} MAI 2014: COLLOQUE DU COMITÉ DE LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE — POUR OU CONTRE LES ADMISSIONS

Conférenciers et sujet:

Après une brève présentation des activités de la Cour supérieure par le juge en chef, l'honorable François Rolland, le colloque a permis aux participants de mieux comprendre les enjeux relatifs à l'admission de pièces diverses à l'ère de la proportionnalité. Les participants ont été appelés à se prononcer sur l'admission de pièces d'origines diverses à l'aide de télévotants, avant de connaître la réaction et les suggestions des honorables Marie St-Pierre j.c.a. et Chantal Corriveau j.c.s. et de M^{es} Marie-Josée Hogue et Douglas Mitchell. Les conférenciers ont également traité des enjeux liés aux diverses stratégies applicables en la matière.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL (AEAM)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e Jeffrey Boro, président
M^e Isabel J. Schurman, vice-présidente
M^e Doris Larrivée, secrétaire-trésorier
M^e Francis Barragan
M^e Josée Ferrari
M^e Marie Christine Kirouack
M^e Michèle Lynn Meleras
M^e Johanne O'Hanlon
M^e François Parizeau
M^e Robert Primeau

Nombre de séance: 1

MANDAT

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à «secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus.»

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, des administrateurs la rencontrent et discutent avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois troublantes et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

La souscription annuelle est de 25\$, payable à l'association par l'entremise du Barreau de Montréal, à l'attention de madame Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association peut dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés. Au cours de la dernière année, l'association est venue en aide à sept confrères ou ex-confrères.

SALON DES AVOCATS

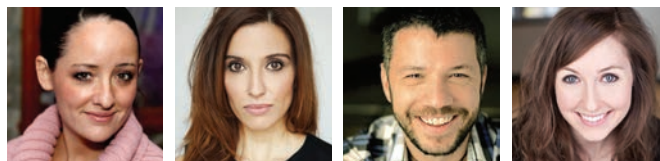
Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères. Depuis septembre 2013, ce salon et le vestiaire des avocats sont situés au 2^e étage du Palais de Justice. Le salon est plus spacieux et son accès facilité. On a amélioré l'offre de produits, ce qui semble être apprécié des membres.

Des espaces de travail et deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont toujours mis à la disposition des membres. Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible pour les portables.

Enfin, il est possible de louer au Salon des avocats une toge (2\$/jour) et un rabat (1\$/jour). De plus, comme le Barreau de Montréal voit à la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon, il est possible de louer des casiers sur une base annuelle ou quotidienne (2\$/jour) et d'acheter un cadenas (5\$).

D'ailleurs, un employé du Barreau de Montréal accueille les avocats au Café Thémis, tous les jours, de 8 h 30 à 17 h. Cendrine Caron-Ouellet, Jocelyn Roy, Marie-Ève Sansfaçon et Leila Louchem se partagent la tâche d'accueillir les membres avec professionnalisme.

LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS



De gauche à droite :
M^{me} Cendrine Caron-Ouellet, M^{me} Leila Louchem,
M. Jocelyn Roy et M^{me} Marie-Ève Sansfaçon

SERVICE DE MENTORAT

MEMBRES

M^e Aline Uyen Khanh Quach, présidente
M^e Doris Larrivée, coordonnatrice
M^e Antonietta Calitri
M^e Nancy Cleman
M^e Caroline Larouche
M^e Magdalena Lempicka
M^e Myriane Le François
M^e Catherine Ouimet
M^e Sébastien Pelletier

Nombre de séances: 3

MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le comité est préoccupé par la difficulté de la coordonnatrice du service de trouver des mentors pour répondre aux demandes de jumelage des jeunes avocats. On a donc tenté de trouver des solutions pour contrer ce problème. Le comité aide dans la mesure du possible la coordonnatrice pour le recrutement de mentors.

Par ailleurs, le comité ayant été informé que le mentorat était reconnu, depuis le 1^{er} avril 2013, comme activité de développement professionnel par le comité de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec, il a organisé une activité de formation pour informer les membres de ces nouvelles mesures et expliquer ce qu'est le mentorat. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette activité, qui a permis de recruter deux mentors!

Dans le contexte où plusieurs jeunes avocats sont en recherche d'emploi ou en réorientation de carrière et souhaitent les services d'un mentor qui leur prodiguerait des conseils en recherche d'emploi et qu'il est difficile de trouver des mentors à l'aise avec ces situations, le comité offre une nouvelle activité de formation pour aider ses jeunes.

Le service de mentorat a effectué 35 jumelages cette année, pour un total de 415 depuis la mise en place du service en août 1999. Au moment de préparer ce rapport, 18 demandes étaient toutefois en attente en raison de la difficulté de recruter des mentors.



LE PUBLIC



Le Barreau de Montréal, convaincu que la protection du public passe indéniablement par l'information, met tout en œuvre pour informer les justiciables de leurs droits et obligations. C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités qui permettent non seulement d'informer le public, mais qui démystifie le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

SALON VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Stéphane Davignon, président
 M^e Francine Beaumier
 M^e Alec Fafard
 M^e Brigitte Karib
 M^e Nadia Kumar ([jusqu'à sa démission](#))
 M^e Awatif Lakhdar
 M^e Julie Maronani
 M^e Marie-Claude Martel
 M^e Vanessa O'Connell-Chrétien
 M^e Lauréanne Vaillant

RAPPORT DU PRÉSIDENT

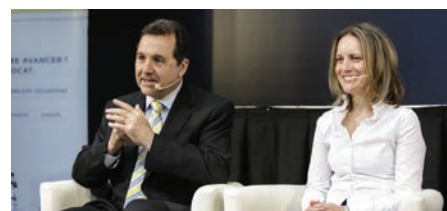
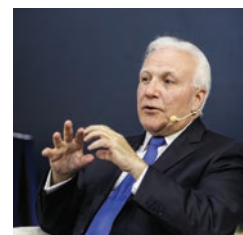
Le coup d'envoi de la 17^e édition du Salon VISEZ DROIT s'est donné le 7 avril 2014 au Complexe Desjardins. Son succès ne s'est pas démenti, notamment par les nombreuses consultations juridiques qui y ont été offertes. Le comité remercie sincèrement et se réjouissent de la savoir récompensée du Mérite du Barreau de Montréal.

L'édition 2014 a été marquée par plusieurs nouveautés. D'abord à la présidence, qui avait été assumée au cours des six dernières années par M^e Isabelle Allard avec tout son cœur et son dévouement. Les membres du comité l'en remercient sincèrement et se réjouissent de la savoir récompensée du Mérite du Barreau de Montréal.

Le bâtonnier Luc Deshaies, lors de l'inauguration, a remis le Prix VISEZ DROIT à M^e René Labrosse, pour les nombreuses heures de consultations juridiques offertes au public, ainsi qu'à monsieur Denis Lévesque, qui anime depuis plusieurs années le traditionnel débat qui donne le coup d'envoi au Salon. Le débat extrêmement relevé de cette année portait sur la délicate question des mesures médicales accélérées en fin de vie et accueillait, comme panélistes, le Dr Yves Lamontagne, M^e Michel Racicot, vice-président de «Vivre dans la dignité», M^e Denise Boulet et le journaliste Yves Boisvert.

Puis, cette année marque également l'arrivée d'une nouvelle porte-parole, madame Lynda Johnson, comédienne. Lynda, en plus de servir d'ambassadrice du Salon, a assuré une présence quotidienne sur scène avec M^e Francine Beaumier, formant avec elle un duo extrêmement dynamique qui a manifestement enthousiasmé le public et le comité. Elle a aussi fourni un important apport pour la direction artistique de diverses activités et le recrutement de professionnels. Ainsi, le comité a organisé pour la première fois une joute d'improvisation à saveur juridique, recrutant des comédiens professionnels, madame Pierrette Robitaille et monsieur Daniel Malenfant, jumelés à des avocats qui ont relevé le défi avec brio. L'activité a été sans contredit un grand succès, avec un auditoire apparemment inégalé jusqu'à maintenant.

De nombreuses autres nouveautés ont également été offertes au public, notamment des séances de médiation, en collaboration avec l'IMAO, des capsules vidéo portant sur des mythes et réalités liés au droit, suggestion du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, une joute oratoire portant sur des thèmes de l'actualité juridique et opposant des étudiants du collégial, de même qu'une plaidoirie simulée devant la Cour suprême, dans le cadre du programme Chartes et Citoyenneté de l'Association du Barreau canadien, permettant à des élèves du secondaire de faire valoir leur talent de plaideurs.



Crédits photo : Sylvain Légaré

Les activités traditionnelles qui connaissent toujours un vif succès ont de nouveau été proposées; jeux-questionnaires sur le droit du travail, de la famille et de la consommation, animés avec humour par M^e André d'Orsonnens, entretiens, jeux interactifs et procès simulés.

Le succès du Salon tient d'abord au travail acharné de l'infatigable Gislaine Dufault, du Barreau de Montréal, et des membres du comité qui, dans l'enthousiasme, n'ont pas compté leur temps ni ménagé leurs efforts, et évidemment, à plus de 125 avocats bénévoles. Le président leur en est extrêmement reconnaissant.



CONSULTATIONS JURIDIQUES

MEMBRES

M^e Martin D. Charest, président
 M^e Christian Azzam
 M^e André Champagne
 M^e Anthony Franceschini
 M^e Extra Junior Laguerre
 M^e Awatif Lakhdar
 M^e Justine B. Laurier
 M^e Keith Linda Lazard
 M^e Stéphanie Rainville
 M^e Caroline Tremblay

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce comité s'occupe d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'information juridique par le biais de consultations gratuites et privées dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Le président a eu l'honneur de succéder à M^e Denise Boulet, qui était présidente de ce comité depuis plus de dix (10) ans. Ce comité veille à ce que plus de 30 avocats par jour offrent gratuitement des consultations à près de 1000 personnes en quatre jours seulement.

Le comité s'occupe de recruter des avocats bénévoles dans tous les champs de pratique pour répondre aux besoins de la population. Le comité est fier de constater, année après année, la participation de nombreux collègues qui acceptent de relever ce défi et qui en retirent une fierté. Ils ont un certain plaisir à aider des personnes de tous les milieux en répondant à leurs questions de droit.

En outre, pour une septième année consécutive, le CAIJ a participé au Salon VISEZ DROIT en offrant un service de recherchistes pendant toute la durée des consultations juridiques.

Le président remercie tous les membres du comité pour leur apport, encore cette année, au Salon VISEZ DROIT. Il remercie également tous les avocats et avocates qui permettent année après année que ce soit un succès.

CONCOURS VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Julie Mousseau, présidente
 M^e Laurence Bich-Carrière
 M^e Suzanne Courchesne
 M^e Mélanie Dugré
 M^e Shaun Finn
 M^e Vicky-Ann Flansberry
 M^e Mireille Goulet
 M^e Luc Olivier Herbert
 M^e Manuela Islam
 M^e Nathalie Lefebvre
 M^e Nathalie Marois
 M^e Peter Moraitis
 M^{me} Louise Mousseau
 M^e Rosalie Plouffe
 M^e Stéphanie Rainville

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité chapeaute deux concours, celui des « Débats oratoires » et celui de « La justice a bonne mine / Write for Justice ».





CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

Pour une 25^e année, des étudiants francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal ont eu l'occasion de défendre en public une position à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale et soulevant une controverse. Cette année, le thème retenu était: « *L'abolition du Sénat, POUR ou CONTRE?* »

Neuf cégeps ont participé aux demi-finales qui ont eu lieu le 26 mars 2014, en la Salle Jules-Deschênes (5.15) du Palais de Justice de Montréal: Collège André-Grasset, Collège de Maisonneuve, Collège International Marie-de-France, *Marianopolis College*, Collège Stanislas, Collège International Sainte-Anne, Collège Jean-de-Brébeuf, Collège Bois-de-Boulogne et *John Abbott College*.

Les membres du jury des demi-finales étaient M^e Pierre Fournier, avocat chez *O'Reilly & associés*, M^e André d'Orsonnens, président fondateur de *Druide Informatique*, et M^e Andréanne Malacket, présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Le jury de la finale était présidé par l'honorable Geneviève Marcotte, juge à la Cour supérieure. Pour souligner ce 25^e anniversaire, le choix de cette présidence s'est imposé de lui-même puisque c'est la juge Marcotte qui a mis sur pied le Concours alors qu'elle était jeune avocate. Les autres membres du jury étaient M^e Paul Daly, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal en droit administratif et constitutionnel, l'honorable Stéphane Dion, ancien chef du Parti libéral du Canada et actuel député de Saint-Laurent-Cartierville, l'honorable Francis Fox, avocat-conseil chez Fasken Martineau et ancien sénateur et, finalement, M^e Paul St-Pierre Plamondon, vice-président de *Delegatus services juridiques* et chroniqueur télé.

M^{es} Michèle Moreau, Nathalie Lefebvre et Rosalie Plouffe ont respectivement agi comme modératrice, teneuse de temps et maître de cérémonie des débats.

Les membres du jury de la finale ont proclamé grands gagnants Eurim Choi et Jeremy Herman du *Marianopolis College*. Ces derniers ont reçu chacun 500\$ ainsi que le trophée Philippe-Casgrain. Andreas Dhæne et Griffin Sloan du Collège international Marie de France ont reçu chacun 250\$ à titre de finalistes. Enfin, un prix de 150\$ a été offert à chacun des deux meilleurs orateurs n'ayant pas atteint la finale, soit Olivier Babin et Vincent Bérubé du Collège Jean-de-Brébeuf. Tous les gagnants ont reçu un exemplaire d'*Antidote HD*, le fameux logiciel d'aide à la rédaction du français de *Druide Informatique*.

CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE/WRITE FOR JUSTICE »

Le Barreau de Montréal a tenu son 27^e concours annuel de composition à l'intention des étudiants francophones et anglophones des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal. Le thème retenu pour l'édition 2014 avait pour but de faire réfléchir les jeunes sur l'impact des réseaux sociaux dans leur vie: « Les outils électroniques et leurs nombreuses fonctionnalités (médias sociaux, courriels, textos, visioconférences, etc.) aident-ils ou nuisent-ils aux relations humaines? ».

Le comité a reçu 346 textes. Les textes gagnants ont été sélectionnés selon les critères suivants: fidélité au thème, originalité, orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire et analyse personnelle.

Les gagnants de l'édition 2014 sont Anna Shi (*The Study* – 3^e cycle primaire français), Layla Salihod (*Louis-Riel* – 1^{er} cycle secondaire français), Sandrine Lavallée (*Académie de Roberval* - 2^e cycle secondaire français) et Sabrina Palumbo (*Villa Maria High School* - 2^e cycle secondaire anglais).

La remise des prix, animée par M^e André d'Orsonnens, accompagné de François-Etienne Paré, acteur et animateur, a eu lieu le 9 avril 2014 au complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Les gagnants y ont fait la lecture de leur texte devant le public et ont reçu une somme de 200\$ offerte par le Barreau de Montréal ainsi que le logiciel d'aide à la rédaction *Antidote HD* de *Druide informatique*. Avant cette remise de prix, les gagnants, leurs parents et leurs enseignants ont également eu l'occasion de visiter le Palais de Justice de Montréal et de rencontrer un juge de la Cour supérieure.

CONFÉRENCES VISEZ DROIT

MEMBRES

M^e Réal Goulet, président
 M^e Nancy Boillat
 M^e Stéphane Davignon
 M^e Anne Lantagne
 M^e Hélène Marquis
 M^e Judith Pinsonneault
 M^e Gilles Robert

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Rappelons que le comité des Conférences VISEZ DROIT a comme mission d'offrir les services d'avocat(s) du Barreau de Montréal dans le but de dispenser des conférences juridiques à la population de la métropole. La clientèle visée est donc très large : organismes communautaires, entreprises, groupes du troisième âge, institutions scolaires, etc. Soulignons cependant qu'avec le vieillissement de la population, les sujets de conférences les plus demandés sont : Procuration, Mandat en cas d'incapacité, Succession et Santé et Services sociaux.

En début d'année, le comité s'est fixé les objectifs suivants :

- > enrichir la liste des conférenciers disponibles, notamment par la mise sur pied d'une formation sur l'art de concocter une conférence,
- > réviser et actualiser le Guide des conférenciers, incluant les résumés destinés au public,
- > répondre à toutes les demandes de conférences dans les domaines de compétence des conférenciers.

Pour ce qui est du premier objectif, la formation dispensée par M^e Dominique Jaar a eu lieu le 6 février 2014 et a connu un immense succès avec 73 participants. Malheureusement, à ce jour, la liste de conférenciers disponibles est plutôt restée stable.

Quant à l'actualisation et à la révision du Guide des conférenciers, tous les membres du comité y ont participé en fonction de leur champ de pratique. Le Guide est maintenant disponible sur clef USB et comprend neuf sections mises à jour, incluant les résumés destinés au public.

En ce qui concerne le dernier objectif, indiquons que 17 conférences ont été données par 10 conférenciers différents. Les commentaires recueillis auprès des personnes ayant assisté aux conférences confirment que toutes les conférences ont été grandement appréciées.

En 2014-2015, le comité se propose de faire des ajouts au Guide des conférenciers en couvrant, entre autres, les sujets suivants : l'endettement, la copropriété, la sollicitation téléphonique et les pourriels.

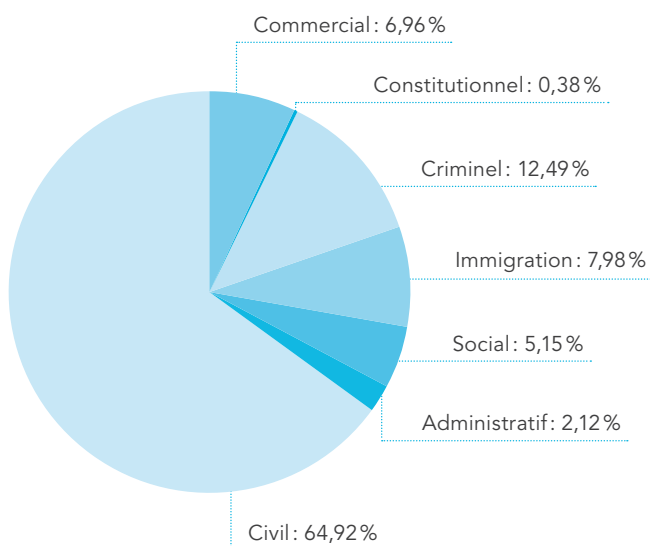
SERVICE DE RÉFÉRENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Au 31 mars 2014, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 1 109, alors qu'il était de 1 147 à pareille date l'an dernier.

Madame Louise Saint-Amour, préposée au Service de référence depuis juin 2012, procède au traitement des demandes en consultant les fichiers électroniques appropriés, afin de fournir au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait répondu à quelque 14 263 demandes, comparativement à 13 084 l'an dernier. Ces références se répartissent ainsi :



Par ailleurs, il est à noter que 68 % des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 27 % anglais et 5 % une autre langue que le français ou l'anglais.

SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le service de préparation à une audition (SPA) a été mis en place pour la première fois en 1995 dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice de même que d'en faciliter l'administration. Les consultations gratuites permettent ainsi aux justiciables de recevoir de l'information sur le déroulement de l'audience, sur le rôle des différentes parties ainsi que sur les règles de preuve et de procédure. Ces services sont gérés par l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) en collaboration avec le Barreau de Montréal et sont offerts gratuitement avec l'aide d'une centaine d'avocats bénévoles. Trois tribunaux ont été ciblés dans le cadre de ce service :

- > **Cour du Québec, division des petites créances :**
Ce service est offert du lundi au vendredi de 12 h à 14 h. Entre quatre et sept avocats bénévoles rencontrent plus d'une vingtaine de justiciables par semaine pour les préparer à leur audition. Chacune des rencontres est de 30 minutes.
- > **Régie du logement :**
Ce service est offert les mardis et jeudis de 12 h à 14 h. Entre deux et quatre avocats bénévoles rencontrent environ une dizaine de justiciables par semaine pour les préparer à leur audition. Chacune des rencontres est de 30 minutes.
- > **Commission des relations du travail :**
Ce service est offert uniquement dans le cadre d'un recours en vertu des articles 47.2 et suivants «Égalité de traitement par l'association accréditée» du Code du travail du Québec. Le service est offert le mercredi de 12 h à 14 h. Étant donné que le service n'est ouvert qu'à un seul recours, les rencontres avec les justiciables ont lieu un mercredi sur deux, sauf si la demande est plus élevée.

À la demande de la Commission des relations du travail, l'AJBM a accepté d'élargir le service à d'autres recours présentés par des plaignants se représentant seuls. Les consultations pour ces recours débiteront avec le début de la prochaine période d'activités, soit en septembre 2014.

Quelques statistiques

Une centaine de bénévoles assure la continuité des services de préparation à une audition. Du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, environ 1108 personnes ont bénéficié de services juridiques pro bono, réparties comme suit :

- > Service de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances: 723
- > Service de préparation à une audition devant la Commission des relations du travail: 73
- > Service de préparation à une audition devant la Régie du logement: 312

SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE À LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL (SIJ)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

En mai 2011, l'AJBM, en collaboration avec la cour municipale de Montréal, le Barreau de Montréal, l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM) et Pro Bono Québec, a lancé un service d'information juridique gratuit à la cour municipale de Montréal. Le SIJ vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important. Les avocats bénévoles sont de garde de 9 h 30 à 12 h 30 au local consacré à cet effet à la cour municipale de Montréal et informent les accusés de leurs droits lorsque ceux-ci sont référés par les juges.

198 accusés non représentés ont bénéficié du Service d'information juridique à la cour municipale du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 avec l'aide d'une trentaine d'avocats bénévoles qui ont été de garde lors de 134 avant-midis.

LES PRIX ET LES HOMMAGES



Le Barreau de Montréal, par ses nombreux prix et distinctions, honore la contribution de ses membres émérites, souligne le talent de ses membres de demain et encourage les avocats à viser l'excellence.

LA MÉDAILLE

Le Conseil, à sa séance du 27 mars 2013, a convenu à l'unanimité, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, d'octroyer la Médaille du Barreau de Montréal à monsieur Pierre Legrand. Cette haute distinction est remise à des personnes qui se sont signalées par leur contribution à la cause de la justice.

Monsieur Legrand a reçu cette Médaille des mains de monsieur le bâtonnier Luc Deshaies dans le cadre des activités de la Journée du Barreau le 12 septembre 2013.

Admis au Barreau du Québec en 1957, Pierre Legrand a exercé la profession d'avocat dans le domaine des sociétés et des valeurs mobilières jusqu'à sa retraite, en 2003. Il fut un pionnier dans ce domaine chez les avocats francophones, contribuant de façon remarquable au succès de Québec inc.

Bénéficiant d'une excellente réputation pancanadienne, il a mis ses compétences au service de grandes entreprises québécoises. Monsieur Legrand a siégé au conseil d'administration de Bombardier pendant une trentaine d'années et à celui de Quebecor pendant dix ans, en plus d'avoir été cofondateur et premier président du Comité consultatif juridique auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec, devenue l'Autorité des marchés financiers.

Il a dirigé le groupe du droit des affaires chez Ogilvy Renault et a siégé au comité exécutif du cabinet, dans chaque cas pendant plusieurs années.

C'est pour souligner le rôle que ce spécialiste du droit des affaires a joué dans la société québécoise et sa contribution inestimable au rayonnement de la profession que le Conseil, avec l'appui de la Conférence des anciens bâtonniers, a décidé de lui remettre la plus haute distinction du Barreau de Montréal.



LE MÉRITE

À sa séance du 1^{er} avril 2014, le Conseil a convenu d'octroyer le Mérite du Barreau de Montréal à M^e Isabelle Allard et M^e Denise Boulet. Ce Mérite est remis à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités. On souligne ainsi leur loyauté et la fidélité de leur engagement envers le Barreau de Montréal. M^{es} Allard et Boulet recevront le Mérite des mains du bâtonnier Luc Deshaies lors de l'assemblée annuelle du 7 mai 2014.



M^e ISABELLE ALLARD



M^e DENISE BOULET

PRIX VISEZ DROIT

Créé par le Conseil du Barreau de Montréal, le 9 janvier 2013, à la recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT, le Prix VISEZ DROIT est attribué à des personnes qui aident le Barreau de Montréal à remplir sa mission en participant à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

Le 7 avril 2014, monsieur le bâtonnier Luc Deshaies, lors de l'inauguration du 17^e Salon VISEZ DROIT, a remis le Prix VISEZ DROIT à M^e René Labrosse, pour les nombreuses heures de consultations juridiques offertes au public, ainsi qu'à monsieur Denis Lévesque, qui anime depuis plusieurs années le traditionnel débat qui donne le coup d'envoi au Salon.



M^e RENÉ LABROSSE



M. DENIS LÉVESQUE



LES 50-60-70 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Selon une tradition bien établie, au cours de la Journée du Barreau, le 12 septembre 2013, le bâtonnier a rendu hommage aux confrères suivants, qui célébraient leur 70^e, 60^e ou 50^e anniversaire d'admission au Barreau.

CÉLÉBRANT LEUR 70^e ANNIVERSAIRE

Avocats à la retraite :

M^e A. Jean De Grandpré, C.C., c.r.
M^e Paul-Gérin Lajoie, C.C., G.O.Q., c.r.
M^e Maurice Martel

CÉLÉBRANT LEUR 60^e ANNIVERSAIRE

M^e Pierre Bourque, c.r., Ad. E.
M^e Jonathan J. Robinson

Avocats à la retraite :

L'honorable René Beaudry
M^e John J. Pepper, Q.C.
M^e Jacques Tétrault, c.r.
M^e George Whelan, Q.C.

CÉLÉBRANT LEUR 50^e ANNIVERSAIRE

L'honorable W. David Angus, c.r., Ad. E.
L'honorable Raoul P. Barbe
L'honorable Jean-Louis Baudouin, c.r., Ad. E.
M^e Martin D. Bogante
M^e Timothy R. Carsley
M^e Danièle Dorget
M^e Edward J. Druker
L'honorable Francis Fox, C.P., c.r.
M^e Pierre Larue
M^e Marc A. Leduc
M^e Guy Lord
M^e David I. Schatia, c.r.
M^e Alan M. Stein

Avocats à la retraite :

M^e C. Stephen Cheasley
L'honorable Kevin Downs
M^e Michel A. Gagnon
M^e Alain R. Lortie
M^e Adrian Popovici
M^e Arthur C. Schweitzer
M^e Paul M. Tellier, C.C., c.r.
M^e Jean-Louis Tétrault
M^e Louise Thibault

LES PRIX AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

Université de Montréal

Droit civil — Philippe Hamelin
Droit des affaires — Christine Charest
Deuxième au baccalauréat — Jie Zhue
Droit municipal (Prix Francis-Fauteux) — Sarah M. Lafrenière et Kim Verdant-Dumouchel
Deuxième en 2^e année (Prix Adolphe-Mailhot) — Philippe Morissette

Université McGill

Droit civil — Pascale Cornut St-Pierre
Procédure civile — Daniel Block
Excellence dans toutes les matières (Prix Adolphe-Mailhot) — John Zelenbaba

Université du Québec à Montréal

Premier au baccalauréat — Émilie Raymond
Droits et libertés de la personne — Marie-Ève Bernier
Droit de la preuve civile et administrative — Élise Morissette
Engagement dans le cadre du programme *Pro Bono* — Mélissa Beaulieu-Lussier
Engagement dans le cadre du programme *Innocence* — Vanessa Henri

LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c. r.)

Le 6 décembre 2013, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où elle a représenté le Barreau de Montréal, monsieur le bâtonnier Luc Deshaies a remis ce prix de 800\$ (540 euros) au récipiendaire, monsieur Rémi Lorrain, Dixième Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.

Dépot légal — 2014
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN: 1916-8527

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur du papier entièrement recyclé, contenant 100% de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.



BARREAU DE MONTRÉAL
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 866-9392
Télécopieur : 514 866-1488
Courriel : info@barreaudemontreal.qc.ca

www.barreaudemontreal.qc.ca